

PROJET CULTUREL, SCIENTIFIQUE, EDUCATIF ET SOCIAL DES MÉDIATHÈQUES

2021-2026

Communauté du Perche et Haut Vendômois



Médiathèque
La Fonderie
Fréteval

cphv
Communauté
Perche & Haut Vendômois

Préambule :

Définition et objectifs d'un Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social

Le décret n° 2010-767 sur la Dotation générale de décentralisation (DGD) paru le 7 juillet 2010 introduit un outil important dans le cadre de la préparation des dossiers de demande de financement pour la construction, l'extension ou la réhabilitation d'une bibliothèque : il s'agit du « Projet culturel, scientifique, éducatif, et social (PCSES) ».

Le PCSES détermine les grands axes de fonctionnement d'un établissement propre à chaque territoire, pour une période de 3 à 5 ans. Cette feuille de route définit les grandes orientations et les stratégies des médiathèques du territoire sur la mandature, en tenant compte de toutes ses missions de lecture publique. C'est un élément essentiel pour la conduite d'un établissement, soumis à la validation politique en conseil communautaire.

Il servira également de base à la politique de lecture publique de la communauté de communes, mais aussi au dialogue collectivités-Etat, notamment dans le cadre des contrats Territoire-lecture. Ce document devrait aussi faciliter le dialogue dans le cadre du contrôle scientifique et technique de l'Etat (cf. l'ordonnance 2017-650 du 27 avril 2017 modifiant le livre III du Code du patrimoine). Il permet en outre de servir de cadre partenarial avec la Direction de la Lecture publique (DLP), qui encourage une politique de lecture publique cohérente sur l'ensemble du Département.

Dans une première partie, le PCSES des Médiathèques de la Communauté du Perche et Haut Vendômois (CPHV) : La Médiathèque La Fonderie à Fréteval et la Médiathèque à Droué, établira un diagnostic du territoire afin de mieux cibler le contexte territorial, ainsi qu'un état des lieux exhaustif du service de Lecture publique.

Les axes du projet culturel des médiathèques, décrits dans la seconde partie, seront présentés en énonçant les actions prioritaires et les moyens matériels, financiers et organisationnels à mettre en œuvre pour y parvenir.

Principe méthodologique :

Fruit de concertations entre les agents des médiathèques et les élus de la Commission Actions culturelles et de loisirs de la CPHV, ce projet a été validé par les élus et délibéré en Conseil communautaire du 5 juillet 2021.

Evolutif, ce document pourra être complété, modifié dans les années futures, afin d'intégrer les évolutions de la politique culturelle à mener sur le territoire.

Destiné à être porté à la connaissance de tous les citoyens, ce document sera disponible sur demande dans les médiathèques et sur le site internet de la CPHV.

Sommaire

- Préambule : Définition et objectifs d'un PCSES

- Principe méthodologique

<u>1. Le Territoire et les médiathèques : portraits</u>	5
1.1 Présentation du territoire communautaire : Situation économique et socioculturelle	5
1.2 Le diagnostic des médiathèques communautaires	13
1.3 L'offre de service des médiathèques	23
<u>2. Les médiathèques de demain</u>	44
2.1 Des médiathèques au plus proche des citoyens	44
2.2 Des médiathèques ouvertes sur le territoire	52
2.3 Des médiathèques ouvertes sur la société	54
2.4 Des médiathèques évolutives et innovantes	68
-Les grandes lignes directrices du projet	
-Conclusion	
-Glossaire	
-Annexes	

1. Le Territoire et les médiathèques : portraits

1.1 Présentation du territoire communautaire : situation économique et socioculturelle

La Communauté du Haut Vendômois (CCHV) est créée par arrêté préfectoral en date du 29 Juin 1999. En 2014, elle fusionne avec la Communauté de communes du Perche Vendômois pour former l'actuelle **Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV)**. Elle se trouve au Nord du département de Loir-et-Cher situé dans le bassin de vie du Vendômois. Son siège social se situe à Fréteval, à environ 20 km de Vendôme, 40 km de Blois et 55 km d'Orléans. La CPHV possède également un pôle administratif à Droué.

Plan de situation



Baigné par les eaux du Loir et dominé par le donjon de son château médiéval, le village de Fréteval porte les stigmates d'un glorieux passé industriel avec l'ancienne Fonderie Genevée, dont les bâtiments principaux se situent sur la Place Pierre Genevée.

C'est sur cette place que la Communauté de communes prend ses quartiers en janvier 2000, dans le bâtiment de l'ancien moulin, désormais Office de tourisme intercommunal. A cette époque, elle se dénomme Communauté de communes du Haut Vendômois et rassemble treize communes.

En 2014, suite à la loi NOTRe, la collectivité fusionne avec la Communauté de communes du Perche Vendômois dont le siège se situe à Droué, et prend la dénomination de *Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV)*. Elle rassemble désormais vingt-trois communes, concentrées principalement autour de quatre communes : Fréteval, Morée, Pezou et Droué.

Son siège est basé à Fréteval, dans un nouveau bâtiment réhabilité de l'ancienne fonderie, opérationnel en avril 2012. Un pôle administratif est maintenu à la Mairie de Droué.

Ce bâtiment spacieux et fonctionnel permet d'accueillir les agents du pôle administratif et du service communication/événementiels, un bureau pour l'autorité territoriale, les archives, des salles de réunion pour les élus ainsi que pour des permanences d'organismes extérieurs tels que la Mission locale du Vendômois et l'ADIL (Agence Départementale d'Informations pour le Logement).

Sa situation voisine de la Médiathèque tête de réseau, de l'Office de tourisme intercommunal et du pôle frétevallois de l'école de musique intercommunal permet une fréquentation multi-sites des publics, ainsi qu'une interaction facilitée entre structures.

1.1.1 Les compétences communautaires

Les compétences obligatoires :

- Tourisme, événementiel et animation du territoire,
- Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations (GemaPI),
- Gestion de la collecte, du traitement et valorisation des déchets et déchets assimilés, (délégation donnée à trois syndicats mixtes).

Les compétences optionnelles :

- Politique du logement et du cadre de vie,
- Politique de la ville,
- Protection et mise en valeur de l'environnement,
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,
- Maisons de services aux publics.

Les compétences facultatives :

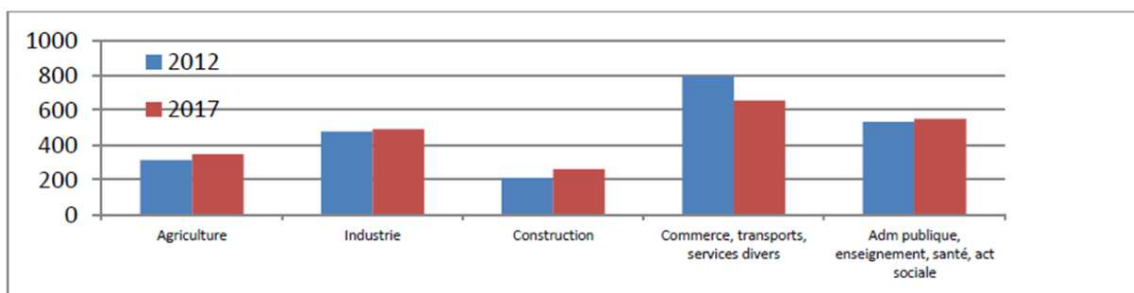
- Entretien des réseaux d'éclairage public,
- Service à la population,
- Transport,
- Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques,
- Mise en place et gestion du Service Public d'Assainissement Non collectif (S.P.A.N.C) suivant la réglementation en vigueur.

1.1.2 L'environnement socio-économique

La Communauté du Perche & Haut Vendômois bénéficie depuis 2008, d'une reprise de la dynamique de création d'emplois. Cette tendance constitue une opportunité pour l'attractivité du territoire.

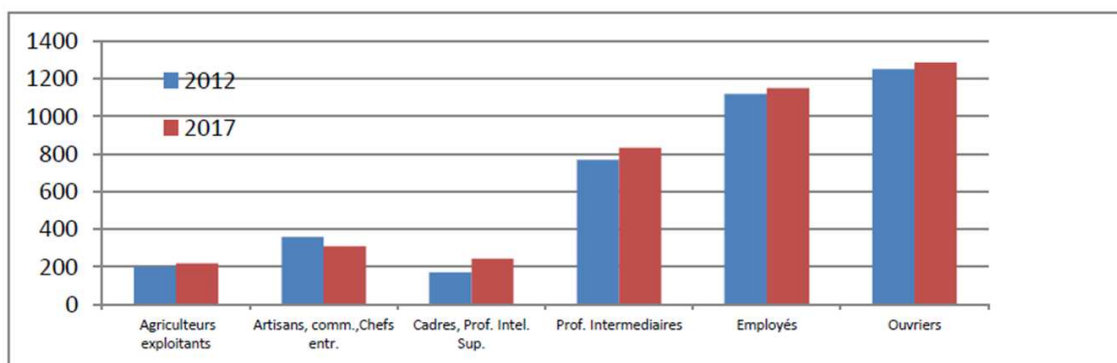
Elle compte un total de 2 157 emplois en 2017 selon l'INSEE, et est principalement tournée vers le secteur tertiaire avec 53 % des emplois. Elle

se caractérise en outre par une présence des emplois industriels (21%) et agricoles (15%).



Répartition des emplois par secteur d'activité en 2012/2017

La structure de l'emploi selon la catégorie socio-professionnelle est en évolution. Celle des professions intermédiaires connaît la plus forte augmentation contrairement à celle des "artisans, commerçants et chefs d'entreprise" qui est la seule à connaître une diminution légère de leurs effectifs.



Répartition des actifs de 15-64 ans par catégorie socio-professionnelle en 2012/2017

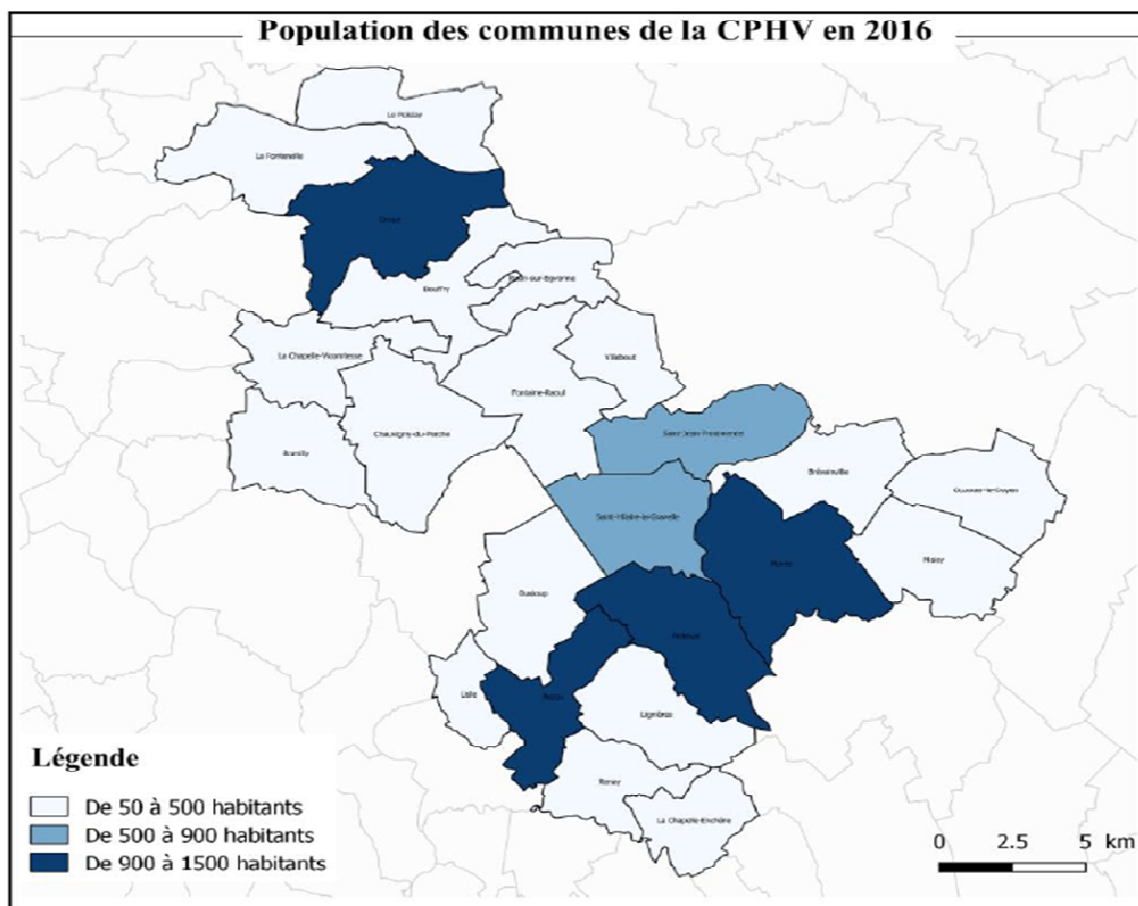
1.1.3 La population

La CPHV regroupe 9 220 habitants en 2018 selon la plateforme Pilote 41. La commune de Pezou est la plus peuplée du territoire avec 1 138 habitants. Les quatre communes les plus peuplées totalisent à elles seules, 47% de la population du territoire.

Globalement, le territoire de la CPHV possède une dynamique démographique positive, qui reste néanmoins contrastée. Cette dynamique est en effet territorialisée, l'ensemble des communes ne semblant pas en profiter. Elle apparaît en outre ralentie depuis 2008, principalement due au solde migratoire contrastant avec la vitalité démographique du territoire mise en exergue en 2016 par le PLUi Perche & Haut Vendômois.

Par conséquent, la Communauté de communes observe un certain déséquilibre entre les parties nord et sud. En effet, le vieillissement de la population et les évolutions démographiques ne sont pas homogènes sur

l'ensemble du territoire : le Sud se structure autour d'un pôle de proximité (Morée) et deux pôles relais (Fréteval et Pezou) semblent profiter des évolutions démographiques les plus positives grâce à l'attractivité de la Vallée du Loir et l'aire d'influence de Vendôme, contrairement au nord qui se structure uniquement autour d'un unique pôle de proximité (Droué) et concentre les évolutions démographiques les plus négatives.



1.1.4 L'environnement socio-éducatif

Le territoire communautaire comprend **huit écoles et un collège**, réunis en différents syndicats :

- SIVOS de Droué (Ecole de Droué)
- SIVOS de Morée (Ecoles de Morée et de Fréteval)
- SIVOS de Moisy (Ecole de Moisy et de Ouzouer-le-Doyen)
- SIVOS de Saint Hilaire-la-Gravelle (Ecoles de Saint Hilaire-la-Gravelle et de Saint-Jean-Froidmentel)
- SIVOS de Pezou (Ecole de Pezou)
- SI du Collège Louis Pasteur de Morée

Un partenariat régulier et structurant avec les écoles est institué depuis l'ouverture des médiathèques. A partir de 2011, une convention entre la CPHV et chaque école a été établie pour définir les conditions d'accueil pour les animations scolaires et les conditions de prêts de documents.

En outre, le territoire comprend également un **Centre de loisirs**, géré par la Commune de Morée. A partir de 2011, une convention entre la CPHV et le Centre de loisirs a été établie pour définir les conditions de partenariat pour les animations et le prêt de documents.

Par ailleurs, notons la présence de deux **établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes** (EHPAD), un basé à Morée et l'autre à Droué. Un partenariat avait été établi entre la Médiathèque de Droué et l'EHPAD basé sur la commune.

Un partenariat est en cours de discussion entre la Médiathèque La Fonderie et l'établissement de Morée.

1.1.5 La culture sur le territoire vendômois

Rappelons tout d'abord ce qu'on entend dans la notion de "Culture". L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) nous offre cette définition très large : *"La culture, dans son sens large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances"*.

La culture constitue un facteur de développement économique et touristique mais aussi de développement durable du territoire, car elle agit sur les plans humain, économique, social, éducatif mais aussi environnemental et urbanistique. En outre, elle joue un rôle civique en aidant à l'émancipation des personnes et au développement de la citoyenneté.

Nous relevons plusieurs champs disciplinaires tels que le patrimoine culturel (matériel, immatériel, documentaire, naturel), le spectacle vivant (danse, musiques, théâtre, créations littéraires, arts de la piste), les arts graphiques, visuels, les métiers d'art et bien entendu la lecture publique.

Le Vendômois semble porté par un fort potentiel et d'un dynamisme culturel et bénéficier d'une **bonne structuration de l'offre de diffusion culturelle**, avec des structures de création telles que l'Hectare à Vendôme, l'Echalier à Saint-Agil, la Wish association, qui sont également des opérateurs de diffusion et de développement culturel.

Les associations de préservation et de valorisation du patrimoine sont également une dizaine, notamment la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, le Comité départemental de l'archéologie et du patrimoine (cdpa41), Résurgence et Images et sons en Vendômois. Autant d'associations avec lesquelles les médiathèques ont collaboré ces dernières années.

Le territoire compte également des associations d'enseignements culturels et artistiques (telle que "Mosaic loisirs" sur notre territoire), 8 équipements d'enseignement artistiques, des associations de pratiques amateurs et une soixante d'artistes individuels.

Par ailleurs, les médiathèques étant considérées comme les points pivots de la culture sur le territoire, on compte 23 équipements dédiés à la lecture publique maillant l'ensemble des communes du territoire. La DLP travaille à la structuration et à l'évolution du réseau à l'échelle départementale.

Cependant, tel que le souligne le *Diagnostic culturel territorial à l'échelle du pays vendômois*, élaboré en 2020, il existe des manques pouvant freiner et handicaper certaines structures dans leur diffusion de la culture ainsi que dans l'accès des habitants à certaines pratiques.

1.1.5.1 Les acteurs culturels sur le territoire communautaire

- Le Musée de la Fonderie à Fréteval

Jouxtant la médiathèque, cet espace muséal scénographié au sein de l'ancienne fonderie ouvre en 2019. Le musée est totalement dédié à l'activité de l'ancienne fonderie Genevée. Il permet de mettre en exergue trois siècles de labeur des ouvriers et de cette aventure industrielle. Ouvert durant la saison touristique de mai à octobre, il est par ailleurs ouvert aux groupes sur demande. Il est géré par la Mairie de Fréteval.

- Le Château des énigmes à Fréteval

Le « Château des Énigmes – Val de Loire » permet de visiter le Château de Rocheux d'une manière originale et ludique. Les visiteurs peuvent ainsi découvrir ce château du XIX^{ème} siècle et son parc boisé au travers d'un grand jeu de piste. Le parcours de jeux est adapté pour tous les publics à partir de 4 ans. Les férus d'Histoire et d'architecture sont également comblés par les panneaux historiques égrainés le long du parcours qui permettent de découvrir l'histoire du château.

- Les boîtes à livres

Depuis quelques années, les boîtes d'échange entre voisins et les mini-bibliothèques de rue fleurissent en France. Faciles à réaliser, elles offrent une seconde vie aux livres et recréent du lien social en réhabilitant l'idée de troc. Les communes de Fréteval, Moisy et Lignières ont fait le choix d'en proposer à leurs administrés. Elles viennent ainsi compléter l'offre de lecture du territoire, sans pour autant se substituer aux médiathèques.

Le Conseil départemental, via la DLP, propose d'aider les communes pour la communication de ce service et offre des conseils d'installation et de gestion au travers d'une charte. La Médiathèque Tête de Réseau (MTR) peut également accompagner les communes dans le processus de mise en place, mais seule la commune est responsable et gestionnaire de l'équipement ou en a délégué la gestion à des citoyens.

1.1.5.2 L'offre culturelle communautaire

- La compétence Actions culturelles et de loisirs

Conjointement aux communes, l'intercommunalité est un échelon administratif qui finance le plus la culture via des équipements culturels de

proximité. Cet échelon monte en puissance grâce à la délégation de la **compétence optionnelle** concernant la construction, l'entretien et le fonctionnement des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, tout en garantissant de la proximité et de l'accessibilité à tous. Ce périmètre offre une meilleure prise en compte des besoins et une mutualisation des services dans une optique de réduction des dépenses et d'échanges des savoir-faire. Cette compétence est déclinée en trois pôles : la médiathèque à Fréteval, l'école de musique (pôles Fréteval et Droué) et l'espace socio-culturel à Droué, comprenant la médiathèque.

La culture demeure un investissement pour les collectivités mais avec des retombées économiques pour les territoires par **l'amélioration du cadre de vie**.

La difficulté majeure est de prendre en compte les deux bassins de vie correspondant aux anciennes communautés de communes, aujourd'hui fusionnées. Une attention particulière est apportée à la cohérence, l'itinérance et la mise en réseau des acteurs culturels, dont ceux de la Lecture Publique.

- Le Complexe Sportif Intercommunal

Le Complexe Sportif Intercommunal, situé sur la commune de Morée, est en service depuis mai 2010. Complété par l'aménagement d'un parking adjacent, il constitue un élément essentiel à la vitalité de la pratique sportive au sein de la Communauté de Communes. Mais ce n'est là qu'une partie des fonctions remplies par le Complexe Sportif Intercommunal. En effet, dès la conception, la CPHV a proposé aux écoles de son territoire de venir régulièrement profiter de ces installations et ainsi de faire découvrir le sport sous toutes ses formes aux enfants scolarisés, la CPHV prenant à sa charge le transport des élèves.

- L'espace Socio culturel à Droué

L'espace Socio-culturel construit en février 2008 est situé route de Vendôme à Droué. Véritable centre névralgique culturel et social, il dispose d'une grande salle de réception-conférence d'une surface de 310 m² et d'une capacité de 300 places assises. L'espace comporte également une cuisine équipée, une salle de régie, ainsi que d'une salle de réunion/formation. Disponible à la location pour les associations et les particuliers suivant une tarification votée chaque année en conseil communautaire. Il abrite également la médiathèque intercommunale.

- L'école de musique (pôle Fréteval et Droué)

Avec le soutien de la CPHV, l'école de musique se compose de deux pôles implantés à Droué et, depuis 2018, à Fréteval, dans des bâtiments réhabilités de l'ancienne fonderie, jouxtant la médiathèque. Les cours sont assurés par des professeurs diplômés et la tarification est votée chaque année en conseil communautaire. L'école de Droué est quant à elle gérée par l'association Musikafon. Une centaine d'élèves de tous âges et de tous niveaux bénéficient actuellement de cet enseignement musical de proximité, proposant des formations musicales, éveil musical, chant, chorale et pratique instrumentale.

- L'Office de Tourisme du Perche & Haut Vendômois

Installée dans un ancien moulin réhabilité, sur le Loir, Place Pierre Genevée à Fréteval, L'Office de tourisme intercommunal du Perche & Haut Vendômois (OTI) exerce depuis 2012 une mission de développement touristique à l'échelle du territoire. Cette mission se traduit par l'accueil des touristes, le développement de la promotion touristique, la valorisation des chemins de randonnées et d'itinérance douce ainsi que l'organisation et le soutien de manifestations à caractère agricole, culturel, touristique ou sportif.

L'OTI se situe à Fréteval et est dirigé par un conseil de développement. Celui-ci est composé d'un collège d'élus communautaires et d'un collège de bénévoles et de socio-professionnels. Tout au long de l'année des expositions itinérantes y sont organisées par la Mairie de Fréteval. Une exposition permanente sur la France et Fréteval au Moyen-Age y est également proposée.

- Le Service événementiel de la CPHV

Le service événementiel de la CPHV organise tout au long de l'année et en partenariat avec l'Office de Tourisme et les Médiathèques intercommunales, une programmation culturelle et touristique riche. En développant les partenariats internes mais aussi externes avec différents prestataires notamment Vendômois, l'objectif est de développer les manifestations à caractère agricole, culturel, touristique ou sportif. Ceci dans le but de proposer aux administrés une programmation riche et variée en milieu rural.

1.2 Le diagnostic des médiathèques communautaires

1.2.1 Un réseau de lecture publique au service du territoire



Le réseau de lecture publique est un acteur majeur de l'action culturelle locale : médiathèques intercommunales et bibliothèques municipales portent une ambition de maillage territorial en termes de service public, de mutualisation de moyens et de coordination d'actions culturelles.

• La Médiathèque la Fonderie à Fréteval : "Tête de réseau"

La médiathèque a été aménagée en 2004, dans des bâtiments réhabilités de l'Ancienne Fonderie Genevée. Elle est catégorisée "Tête de réseau" par le Département. La multiplication des bibliothèques tête de réseau, ces dernières années, est liée à la mise en œuvre de la réforme territoriale, qui s'est traduite par une reconfiguration des périmètres intercommunaux. La création d'un réseau intercommunal de bibliothèques a pour objectifs d'apporter un meilleur service aux populations, de mutualiser les coûts et les compétences et enfin d'offrir un maillage dynamique sur le territoire. Dans ce cadre, les bibliothèques tête de réseau ont un **rôle de coordination, d'animation et de formation des personnels et sont un véritable outil fédérateur.**



- **La Médiathèque à Droué : "Bibliothèque structurante"**

La médiathèque à Droué a été aménagée en février 2008 dans les bâtiments de l'espace socio-culturel. Dans la typologie des bibliothèques, elle est qualifiée de "bibliothèque structurante" par la DLP, c'est à dire que sans être "tête de réseau", elle rayonne néanmoins sur un périmètre extra-communal.



- **Les Bibliothèques du territoire**

Ces bibliothèques sont en gestion municipale et sont gérées par des bénévoles, mise à part une professionnelle à Morée. Les bibliothèques assurent un maillage territorial de proximité.

Depuis une dizaine d'années, 3 points lecture ont dû fermer leurs portes suite au départ des gestionnaires bénévoles et parfois face au manque d'usagers : Saint-Jean-Froidmentel en 2017, Lisle et La Chapelle-Enchérie en 2019. En effet, les équipements sur le territoire sont relativement disparates et les bibliothèques ne possédant pas de local dédié, indépendant et accessible facilement (par exemple des armoires ou espace au sein d'une mairie ou à un étage d'un établissement public) ne rencontrent pas l'adhésion du public, car ne correspondent plus aux besoins des usagers. L'importance de bénéficier d'espaces autonomes, fonctionnels et conviviaux, même petits, est primordiale. En somme, un tiers-lieux pouvant accueillir des animations, notamment scolaires, mais aussi des services comme un poste de consultation informatique.

- **La Bibliothèque municipale de Morée**

La Bibliothèque a été créée en 2000, dans un bâtiment dédié, jouxtant la salle des fêtes. Elle se situe à 3 km de celle de Fréteval. La nouvelle responsable, arrivée en 2016, a suivi la formation "Gérer et organiser la bibliothèque", proposée par la DLP. Elle est employée d'une part par le syndicat scolaire SIVOS pour le travail avec l'école et le Centre de loisirs de Morée et rémunérée d'autre part par la commune de Morée pour la partie bibliothèque municipale en tant qu'adjoint du patrimoine, à hauteur de 13h50/semaine. Elle est secondée par deux bénévoles pour l'accueil et l'équipement des ouvrages. La bibliothèque propose un fonds audiovisuel de la DLP, qu'elle vient choisir à la MTR et quelques DVD issus du fonds propre de celle-ci ainsi que 2 liseuses, une tablette à consulter sur place prêtées par la DLP, un Point Net et des ressources numériques (Culture41). La bibliothèque organise des ateliers, des expositions et des animations pour tous les âges et participe chaque année à la Fête des arbres de Morée en recueillant une belle audience. La responsable propose également des animations et du prêt à destination des scolaires au sein de la structure. La bibliothèque est informatisée depuis peu avec le logiciel libre Waterbear. Le prêt est gratuit pour tous.

- **La Bibliothèque municipale de Busloup**

La convention tripartite intégrant la bibliothèque dans le réseau a été signée en octobre 2010. La structure est intégrée dans le bâtiment de la mairie mais possède une pièce avec une entrée indépendante. Plusieurs bénévoles se sont succédé depuis sa création. L'équipe actuelle est composée de 2 personnes qui ont mis en place, avec le soutien de la DLP, l'informatisation de la structure avec le logiciel libre Waterbear. La bibliothèque va déménager cette année dans les bâtiments de l'ancienne école, réhabilités pour l'occasion. La structure disposera de deux pièces dont un espace jeunesse pour y organiser notamment des heures du conte et bénéficiera d'une très grande salle attenante pour les expositions, les spectacles, les conférences et les accueils de groupes. Les extérieurs comprendront un parking, une entrée pour personnes à mobilité

réduite et un projet de jardin accessible au public, notamment pour des animations à destination des scolaires du territoire.

- **La Bibliothèque municipale de Pezou**

La bibliothèque est un bel espace de plain-pied, jouxtant un parc. Jusqu'à environ 2006 le bibliobus effectuait des dépôts en mairie. A ses débuts au sein de la Maison Marie Genty, le service était géré par une association dissoute en 2013. Les livres de l'association ont alors été donnés à la commune et désherbés ensuite. Le Point Net a été installé en 2014, avec une inauguration officielle et la bibliothèque a redémarré avec le statut municipal en 2015. Plusieurs bénévoles se sont alors succédé. L'équipe actuelle se compose de 3 bénévoles, dont une ancienne bénévole du point lecture de Lisle. Sa situation voisine de l'école au sein d'une commune dynamique offre beaucoup de potentiel à la structure. L'école de Pezou bénéficie en outre d'une personne chargée de la bibliothèque scolaire.

- **La Bibliothèque municipale de Fontaine-Raoul**

La bibliothèque ne fait pas partie du réseau de la DLP, cette situation fait l'objet d'une proposition évoquée dans la partie 2. La structure est intégrée dans le bâtiment de la mairie mais possède un grand espace dédié à l'étage. La personne chargée de la bibliothèque vient échanger des livres à la médiathèque de Droué, tous les trois mois environ.

1.2.2 Les moyens et le fonctionnement des médiathèques

1.2.2.1 Site et bâtiments actuels

- **Médiathèque La Fonderie**

La médiathèque se situe au cœur de la Place Pierre Genevée, dans les bâtiments réhabilités de l'ancienne Fonderie Genevée. Sa proximité avec le Siège social de la CPHV, l'école de musique, l'Office de tourisme, la salle des associations et le Loir, en font un lieu baignant dans un cadre agréable, dynamisé par une fréquentation multi-sites. Un parking est accessible sur la place pour le personnel et les usagers des différents services. Dans le cadre de son baptême, la signalétique extérieure de la médiathèque a été actualisée en 2018, dans le respect de l'identité visuelle des bâtiments. La place a été réaménagée par la commune de Fréteval en 2020, dans le même esprit.

Concernant les intérieurs :

Face à la porte d'entrée, une **banque d'accueil** est à la disposition du public pour :

- Les prêts et retours des documents
- Les inscriptions et réinscriptions (2 postes)
- Les questions d'ordre général (horaires d'ouverture, dates et horaires de manifestations culturelles)
- Le prêt des liseuses (à domicile) et des tablettes (sur place)
- Le retrait des réservations

- Le retrait des impressions lancées depuis les postes disponibles sur place
- L'orientation générale dans le bâtiment

Au rez de chaussée, se trouvent également les espaces suivants :

- Romans ados/adulte
- Romans policiers ados/adulte
- Fonds anglais
- CD ados/adulte
- DVD ados/adulte
- Livres audio ados/adulte
- Livres "Mauvaise vision"
- Un poste public de consultation du catalogue et des ressources numériques
- Un poste public avec place assise
- Borne musicale Doob
- Ponctuellement : une mini grainothèque
- L'espace dédié à la jeunesse : magazines, CD, DVD, romans, albums et espace de lecture, Bébé bouquine, documentaires

Pour les zones hors collections : une salle d'animation de 60 m², deux WC dont un public adapté aux personnes à mobilité réduite, deux locaux techniques destinés à l'agent chargé de l'entretien du bâtiment.

Un monte-charge est à disposition du personnel ainsi que du public pour accéder à l'étage.

A son ouverture, la Médiathèque La Fonderie ne possédait pas de salle pensée pour les spectacles. Développant depuis 10 ans une politique forte en matière d'action culturelle, le besoin de bénéficier d'une salle dédiée aux animations s'est fortement exprimé. Jusqu'alors, la salle utilisée était à la fois la réserve (avec notamment un déficit d'espace dû aux étagères), la salle d'équipement, de réunion et de stockage divers. Ainsi, une **extension** de la médiathèque a été entreprise dès 2014 pour permettre de bénéficier d'un véritable **espace de travail en interne** (cuisine, bureau, réserve, salle d'équipement et de réunion, placards aménagés et local technique), et d'ainsi dédier la salle du rez-de-chaussée pour l'accueil des animations.

A l'étage de la médiathèque, on trouve les espaces suivants :

- Romans de science-fiction/fantasy ados/adulte
- Mangas
- Infos ados (documentaires destinés au public adolescent)
- Bande-dessinées ados/adulte
- Documentaires adulte
- Fonds local
- Magazines adulte

Des places assises pour consulter des ouvrages et "séjourner" sont disséminées dans les espaces dédiés au public. Une table de travail est disponible, au calme, à l'étage. Des tables de présentation ponctuent également les espaces. Elles permettent de faire des présentations thématiques ou de nouveautés.

Pour les zones hors collections :

- Un bureau en 2 pièces avec une kitchenette
- Un WC public adapté aux personnes à mobilité réduite
- Une salle informatique avec 9 postes et un bureau avec un poste
- Un bureau (pièce indépendante)
- Un espace cuisine pour le personnel
- Une salle de travail/équipement/réserve/stockage
- Un local technique pour du stockage (grenier)

- **Médiathèque à Droué**

La Médiathèque est intégrée au bâtiment de l'Espace socio-culturel et se concentre sur un rez-de-chaussée, sur 150 m².

On y trouve les espaces suivants :

- A l'entrée : une banque d'accueil avec deux postes
- Un pôle informatique avec 8 postes destinés au public
- Un poste informatique public destiné à la consultation du catalogue en ligne
- Un espace CD/DVD
- Un meuble de convivialité pour le thé/café
- Romans jeunesse
- Albums jeunesse et espace de lecture
- Romans ados/adulte
- Documentaires ados/adulte
- Presse

Des places assises pour consulter des ouvrages et "séjourner" sont disséminés dans les espaces dédiés au public. Une table de travail est disponible, au calme, à l'étage. Des tables de présentation ponctuent également les espaces. Elles permettent de faire des présentations thématiques ou de nouveautés.

Pour les zones hors collections :

- Une petite pièce de stockage au sein de la médiathèque
- Une pièce de stockage au sein de l'Espace socio-culturel

1.2.2.2 Les moyens financiers

- **Investissement**

Les médiathèques de la CPHV disposent d'un budget commun de **7150 €** pour l'acquisition des livres, réparti comme suit :

- **Médiathèque La Fonderie** : 5 950 €
- **Médiathèque à Droué** : 1 200 €

Les acquisitions se font donc **hors marché public**, directement auprès de librairies locales, des maisons d'édition ou des auteurs.

Un reste à réaliser de 2 500 € (2200 € pour la MTR et 300 € pour Droué) permet l'acquisition de livres en début d'année jusqu'au vote du budget.

Par ailleurs, les médiathèques bénéficient chacune d'une subvention annuelle de la DLP (600 € chacune en 2021) pour l'acquisition de documentaires adulte et jeunesse, seuls supports ne faisant pas l'objet d'échanges à la DLP. La DLP se charge de commander, d'équiper et de livrer les ouvrages souhaités par les médiathèques.

La loi n° 2003-517 du 18 juin 2003 relative à la rémunération au titre du prêt en bibliothèque a modifié certaines dispositions de la loi du 10 août 1981 et instauré un plafonnement des rabais de 9 % pour les ventes de livres non scolaires aux collectivités. Les librairies versent 6% du montant des transactions à la Sofia, qui reverse cette somme aux ayants-droits. Nos médiathèques déclarent ainsi chaque année leurs achats auprès de cet organisme.

Rappelons que les crédits d'acquisition minimum pour une structure telle qu'une MTR est de 2€ par habitant. La moyenne départementale 2018 est à 2,46€ par habitant tant que notre réseau se situe à **1,93 € par habitant**.

- **Fonctionnement**

La MTR dispose d'un budget de **4000 €** pour l'achat de CD/DVD. Nous rappelons que les DVD sont achetés chez des fournisseurs spécifiques avec des droits de consultation et de prêt, triplant en général le prix de vente par rapport au secteur de distribution grand public, d'où l'importance d'avoir un budget confortable. La norme est de 0,50€/an par habitant pour ces supports.

Enfin, les médiathèques disposent d'un budget de **1100 €** pour l'abonnement à des magazines jeunesse et adulte.

1.2.2.2 Les ressources humaines

- **Une équipe professionnelle à la forte complémentarité**

L'effectif des médiathèques intercommunales est composé de **3 agents à temps plein**, deux exerçant principalement à la Médiathèque La Fonderie et un responsable de la médiathèque à Droué qui y exerce pleinement. Les deux agents de la MTR sont arrivés en juin 2011, en remplacement de la précédente équipe.

La répartition par filière et grade actuellement observée est la suivante :

- 1 assistante principale de conservation du patrimoine et des bibliothèques (Catégorie B+), titularisée le 1^{er} juin 2015,
- 1 adjointe principale d'animation (Catégorie C), nommée à la CPHV le 01/12/2011,
- 1 adjoint administratif (Catégorie C), nommé à la CPHV le 01/01/2014.

L'organigramme en annexe permet de prendre connaissance de la façon dont s'insère le personnel des médiathèques au sein de la collectivité.

Les agents exercent à temps plein, soit 35h. En 2015, suite à leur demande, dans l'optique de l'amélioration du fonctionnement du service et au vue de l'accroissement de l'activité justifiée par l'élargissement du périmètre d'intervention depuis la fusion communautaire, le temps de travail des agents de la MTR est passé de 28h à 35h pour la responsable et de 24h30 à 35h pour sa collègue.

Le Ministère de la Culture préconise un Équivalent Temps Plein pour 2000 habitants (Observatoire national de la lecture publique, 2015).

Au total, 107 514,88 € sont dépensés à l'année au titre des charges de personnels pour les deux médiathèques.

Il est à noter que, dans une optique de professionnalisation, la Direction de la Lecture publique de Loir-et-Cher (DLP) apporte une aide annuelle à l'emploi de professionnels de catégorie A ou B, filière culturelle (spécialité Bibliothèques) à hauteur de 2 000€/an pendant 5 ans.

- **Brève description des postes**

Les missions relevant de chaque poste sont décrites sur les fiches de poste des agents, actualisées au besoin.

-Responsable de la médiathèque La Fonderie/coordinatrice des bibliothèques : assistante de conservation principale du patrimoine et des bibliothèques (Catégorie B+). Chargée de la coordination du réseau de lecture publique, de l'organisation du service, de la gestion administrative et budgétaire des médiathèques, de la gestion humaine, de la gestion du fonds documentaire, de l'action culturelle des médiathèques, de leur valorisation et communication. Accueil et médiation.

-Responsable de la médiathèque à Droué : adjoint administratif de 2ème classe (Catégorie C).: organisation du service, gestion du fonds documentaire, gestion humaine, accueil et médiation, action culturelle et communication en lien avec la MTR.

-Référente accueil et du pôle jeunesse, chargée des animations scolaires : adjointe d'animation de 1ère classe (Catégorie C). En charge de l'accueil du public et de la médiation, aide à la gestion du fonds documentaire, en charge de l'équipement, de l'entretien et du rangement des documents, chargée de l'animation des contes et des spectacles jeunesse. Référente des animations scolaires (écoles et collège) et régisseuse de la MTR.

Il est à noter également que la comptabilité des établissements est réalisée par un agent dédié au sein du pôle administratif, et que l'entretien du bâtiment est assuré par les agents techniques. Le service communication de la CPHV assure par ailleurs, de façon très ponctuelle, l'accompagnement concernant des actions de création et de diffusion de support.

- **Une équipe formée en continu**

Les agents des médiathèques participent très régulièrement à des formations liées à leur cœur de métier et à leurs pratiques professionnelles.

Cette montée en compétence permet des adaptations régulières dans les pratiques bibliothéconomiques face à une profession en constante remise en question consécutive aux mutations de la société et d'**offrir ainsi un service public de qualité**.

Le Centre National de La Fonction Publique Territoriale ainsi que la DLP nous font bénéficier de **nombreuses formations gratuites** permettant de se former continuellement tout au long de l'année, mais aussi de **se préparer aux concours** de la Fonction publique Territoriale. La collectivité est particulièrement incitative et aidante dans ces processus. Les supports de formation sont mis en commun et archivés au sein de la MTR.

L'équipe dispose également d'un **fonds professionnel** spécialisé en bibliothéconomie, renouvelé régulièrement et bénéficie d'un abonnement à la Gazette des communes, pour s'informer de l'actualité territoriale, en plus des abonnements à des magazines professionnels offerts annuellement par la DLP.

Par ailleurs, les professionnels des deux médiathèques s'investissent régulièrement chaque année au sein de **comités et groupes de travail** organisés par la DLP : Comité de pilotage pour le nouveau plan départemental de la Lecture publique, comité de lecture jeunesse, comité facile à lire, groupe de travail Education aux médias, jury du label livres de Loir-et-Cher. Autant d'occasions pour l'équipe d'échanger et de s'enrichir professionnellement à l'échelle départementale.

En outre, dans le cadre de la mise en place des **Lignes Directrices de Gestion**, en vertu de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique, prévoyant de formaliser la politique de gestion des ressources humaines sur le temps d'un mandat, le personnel de la CPHV pourrait bénéficier de la **mise en place du télétravail**, d'un **compte épargne-temps** et d'un **plan de développement des compétences**. Les périodes de confinement liées à la crise sanitaire du covid-19 ayant occasionné un déploiement du télétravail, les agents de la médiathèque ont pu tester ce dispositif. Évidemment, si celui-ci doit s'officialiser, il faudra l'adapter aux missions de service public et de gestion des collections exigeant une présence régulière sur site, et aux missions des agents. Le télétravail s'exerce en effet dans un cadre réglementaire (document-cadre établi par la collectivité et qui a fait l'objet d'une discussion dans les instances représentatives).

- **Une équipe bénévole motivée et formée**

Les 14 bénévoles répartis sur les deux médiathèques ont également accès aux **formations de la DLP** (formation de base de gestion d'une bibliothèque et formation continue). Il est en effet souhaitable que les bénévoles investis au sein d'une structure puissent se former, en dehors des formations en interne, et mettre à jour leurs connaissances et leurs pratiques, quels que soient leurs domaines d'intervention.

Des formations décentralisées mêlant équipe professionnelle et bénévole sont souhaitables, car elles permettent de souder les équipes tout en nous interrogeant sur des pratiques communes.

Des **formations en interne** sont également proposées chaque année, pour l'accueil et le rangement des collections, en particulier pour la mise à jour des pratiques. Des **réunions** de toute l'équipe se déroulent une à deux fois par an et des réunions de l'équipe de conteuses plus régulièrement au gré des projets.

Par ailleurs, un profil polyvalent est intéressant et la plupart des bénévoles évoluent si elles le souhaitent sur plusieurs activités : accueil, rangement, équipement et parfois animations. Ainsi, elles peuvent appréhender tout le circuit du document et la vie de la médiathèque.



Point de vigilance : Le bénévolat au sein de nos deux médiathèques est historique. L'équipe est fluctuante mais la majorité de ses membres est fidèle depuis de nombreuses années et se sont adaptés aux différentes évolutions et changements de personnel. Il faut rappeler que le nombre d'heures effectuées par semaine par l'ensemble des bénévoles correspond en moyenne à **l'équivalent d'un temps plein**. Des départs se produiront sans doute à court et moyen terme laissant les médiathèques déficitaires en ressources humaines, notamment dans l'animation des ateliers informatiques assurés exclusivement par des bénévoles. Ce service étant essentiel aux usagers et en règle générale sur notre territoire, il ne pourra plus être assuré lors de la cessation d'activité des bénévoles. Le déficit ne sera pas observé exclusivement pour les ateliers informatiques mais dans les tâches quotidiennes d'équipement et de rangement des collections, la MTR brassant tout au long de l'année, une forte quantité de documents.

Il est rappelé que le bénévolat est un **soutien** mais ne doit en aucun cas se substituer à un professionnel de la lecture publique, qui plus est au sein d'une médiathèque tête de réseau. Si les médiathèques ambitionnent de faire évoluer leurs missions pour toucher un plus large public, seul un poste supplémentaire permettra de les mener à bien.

- **Un accueil ponctuel de service civique et de stagiaires**

Dans le cadre du Plan départemental en faveur de la lecture publique (2019-2026), la DLP a mis en place un nouveau dispositif permettant aux collectivités candidates de bénéficier de l'intervention d'une personne en service civique, mise à disposition par le Conseil départemental pour une durée de 7 mois.

Ce dispositif "a pour objectif de soutenir les bibliothèques souhaitant mettre en œuvre des projets en direction des publics fragiles : médiation culturelle, appropriation des outils numériques, etc."

Ainsi, du 1er septembre 2020 au 31 mars 2021, la CPHV a accueilli une personne en service civique pour œuvrer au sein des bibliothèques du réseau, plus précisément à la Médiathèque La Fonderie, dont la responsable assurait le tutorat et déterminait les missions et actions à mener.

En effet, l'ambition des médiathèques étant d'**élargir ses missions à destination des personnes éloignées de la culture et du numérique**, et ne disposant par ailleurs pas du temps nécessaire pour impulser des partenariats, ce fut l'occasion de lancer des dispositifs et de permettre également à une étudiante en métiers du livre de concrétiser son projet professionnel et de faire l'apprentissage de la citoyenneté et du monde du travail.

Par ailleurs, les médiathèques accueillent 2 ou 3 stagiaires chaque année provenant de différentes filières ou institutions (3ème, bac pro, mission locale). Cela permet de faire découvrir les coulisses d'une profession souvent méconnue.

1.3 L'offre de service des médiathèques

1.3.1 L'offre documentaire

Les collections des médiathèques sont à la fois pluralistes, épousant la diversité des disciplines et des opinions, chacune pouvant développer un fonds ou plusieurs fonds spécifiques en relation avec un contexte local favorisant la circulation des usagers d'une médiathèque à une autre. Ces collections ont à la fois une fonction patrimoniale (histoire locale), de transmission de l'Histoire universelle, et de promotion des moyens d'expressions actuels et futurs.

Les médiathèques ont pour mission pédagogique de donner accès à une pluralité d'opinions et de courants d'idées, elles offrent un croisement de sources d'informations d'une manière exhaustive et la plus complète possible, suffisamment larges pour éviter les désinformations, les vulgarisations partielles ou partiales ou les amnésies sur les faits de l'Histoire. Ce **pluralisme** implique des collections régulièrement renouvelées, adaptées à l'actualité et aux évolutions récentes de la société et de la Science.

En outre, les fonds sont au cœur d'une réflexion plus globale sur l'action culturelle et les publics.

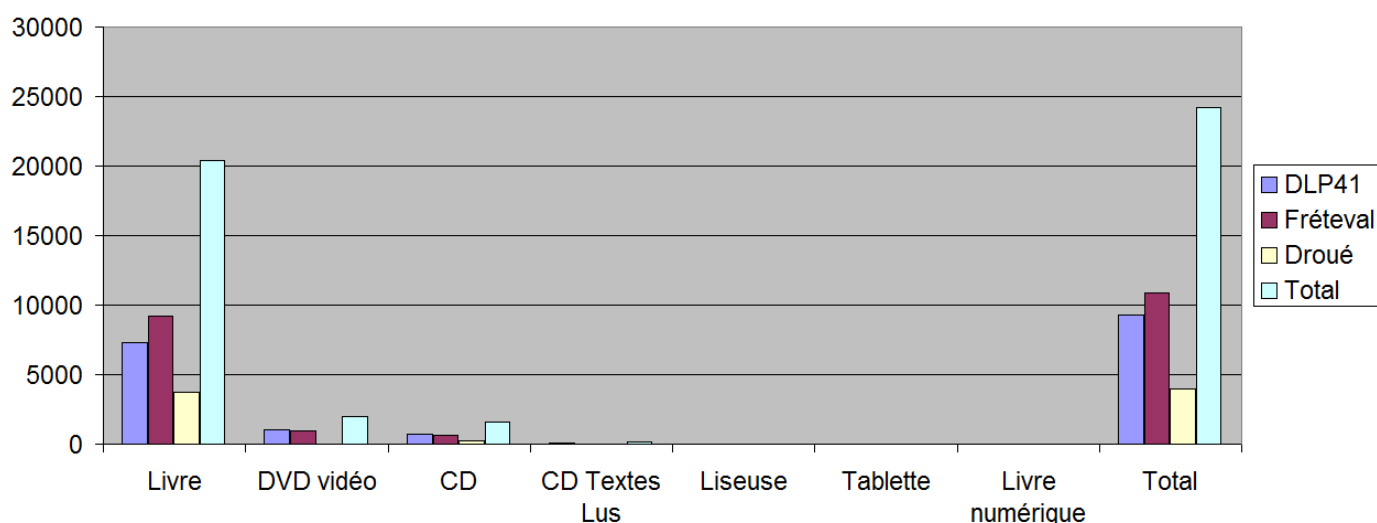
Les collections des médiathèques témoignent également de l'Histoire locale par la conservation de documents spécifiques, contribuant ainsi à forger l'identité locale.

Les médiathèques ont une fonction essentielle de médiation du patrimoine culturel auprès de l'ensemble des citoyens. Cela consiste à offrir à l'utilisateur s'intéressant à un domaine un **ensemble équilibré** d'ouvrages, quel que soit leur support (livre, périodique, numérique), leur mode de communication (prêt ou consultation sur place, accès numérique), ou leur niveau d'approche (découverte, vulgarisation, spécialisation).

L'enrichissement, la conservation et la diffusion des collections sont formulés dans une Charte des collections, évoquée plus loin. Elle fait état des principes généraux d'acquisition selon des critères culturels, scientifiques ou éditoriaux.

Les collections des deux médiathèques ont fait l'objet d'un traitement de fonds depuis une dizaine d'années, avec désherbages réguliers, étude de chaque fonds, campagne de récolement (inventaire) et de réaménagement pour une meilleure valorisation. Modernisées, enrichies, diversifiées, les collections bénéficient ainsi d'une meilleure **attractivité**.

Répartition des Fonds DLP - Fonds propres



Tel que le démontre le graphique de répartition des fonds, la DLP pourvoit très largement à l'enrichissement des collections des deux médiathèques, grâce aux échanges, aux réservations et aux subventions. Cela occasionne également une **bonne rotation des collections** et un apport constant de nouveaux documents aux usagers.

1.3.2 La gestion des collections

- **La Charte des collections des médiathèques**

En 2014, à l'occasion de la fusion communautaire, il s'est avéré pertinent de rédiger une **Charte des collections** (voir annexe), afin d'harmoniser la politique documentaire des deux médiathèques de Fréteval et Droué. Ce document permet également de rendre visible et lisible, auprès des élus et du public, les problématiques liées à la politique d'acquisition, adaptée aux enjeux actuels des médiathèques. Cette objectivation et cette publicité des principes guidant la constitution des collections d'une bibliothèque sont aussi de nature à **garantir leur pluralisme**.

En effet, comme le rappellent les textes de référence de l'ABF et de l'IFLA, les professionnels des bibliothèques ont la responsabilité d'effectuer des choix notamment dans le cadre d'une politique documentaire, collectivement réfléchie, assumée et validée politiquement, et publiée dans ses grands principes. Ce faisant, les bibliothécaires veillent aux équilibres de toutes sortes, à l'indispensable pluralisme des goûts, genres et orientations, sans jamais faire prévaloir leurs propres opinions. Ces principes sont indissociables de leur devoir de satisfaire de larges besoins culturels, de connaissance et d'information, et de permettre à chacun de se forger un esprit critique. Ils peuvent également s'appliquer aux expositions, activités, événements et rencontres.

Ce document, délibéré le 2014 en conseil communautaire, est assortie d'une **Charte de dons**, rendue indispensable par la proposition de très nombreux dons dans les deux médiathèques et qui ne sont pas toujours adaptés à nos collections. Ce document permet de sensibiliser le public à nos critères de sélection et de rendre la démarche de dons officielle.

- **L'organisation des acquisitions en réseau**

Les médiathèques intercommunales sont pourvues d'un **budget global de 12250 €**, soit 8250 € concernant les acquisitions des imprimés (livres et magazines) et 4000 € s'agissant des documents audio-vidéo.

Chaque structure organise ses acquisitions en fonction de ses besoins et attentes des usagers. Les deux structures étant relativement éloignées, l'acquisition n'est pas concertée au sens strict du terme, car les usagers ne fréquentent simultanément pas les deux structures. Chaque médiathèque se doit donc de proposer un fonds attractif, avec comme exemple probant, l'acquisition des meilleures ventes de romans ou les prix littéraires, très demandés.

Cependant, un dialogue constant est engagé par les équipes pour s'informer des achats respectifs, notamment via des outils communs, telle la plateforme libre et gratuite "Moccam".

La MTR bénéficie d'un budget plus important, car la BS de Droué peut y emprunter des documents deux fois dans l'année lors des temps d'échanges entre bibliothèques organisées par la DLP. En outre, un échange de documents s'effectue tout au long de l'année, en fonction des demandes ponctuelles d'usagers.

Des **fonds spécifiques** sont développés dans chaque structure. La MTR propose par exemple un fonds en anglais et "lecture facilitée" (dyslexie) pour la jeunesse ainsi qu'un fonds "Bébé bouquine" pour les 0-3 ans, développé plus loin.

Les acquisitions se font prioritairement auprès des librairies locales, mais aussi auprès des maisons d'édition ou directement auprès des auteurs.

- **La réserve :**

La médiathèque donne également la possibilité d'avoir accès aux collections mises en réserve, via le catalogue en ligne. La réserve est située dans la salle d'équipement et les ouvrages signalés par une cote spécifique. Elle

permet notamment d'y entreposer les grandes séries prenant trop de place sur les rayonnages, mais néanmoins disponibles au prêt. Ces livres sont signalés aux usagers par des "fiches fantômes".

- **L'équipement et les réparations :**

Les documents sont équipés en interne par l'agent chargé de l'équipement et par des bénévoles. Les documents ont pour vocation d'être souvent empruntés, ce qui implique une manipulation importante. Avant même leur mise en circulation (après l'acquisition d'un document et son traitement intellectuel : indexation et catalogage), il est donc nécessaire de les équiper et de les renforcer.

Il faut, pour cela, utiliser des produits modernes pour leur protection : film transparent adhésif et non adhésif, pochettes. Il importe de choisir des produits de qualité aptes au vieillissement, fabriqués par des professionnels. L'utilisation du scotch est prohibée pour équiper et consolider un document (le scotch jaunit avec le temps et a une « durée de collage » restreinte). Toute une série d'opérations permet d'identifier le document grâce à un équipement spécifique, comme l'estampillage ou l'apposition de la cote. D'autres étapes, comme le renfort des charnières ou la plastification, vont le solidifier pour qu'il ait une durée de vie plus longue.

- **Le récolement :**

Cette opération a pour but de vérifier l'intégrité des collections. Il s'agit de contrôler la présence effective des documents en comparant le fonds réellement présent avec le fonds théorique indiqué par le registre d'inventaire. Il permet une mise à jour du catalogue informatisé et peut orienter les acquisitions dans le cas d'ouvrages manquants ou en mauvais état. Il s'effectue environ tous les trois/quatre ans en collaboration avec la DLP. Le dernier a été effectué en 2019 dans les deux médiathèques.

- **Le désherbage :**

Tel un jardin, le désherbage dans une médiathèque sert principalement à élaguer la collection de documents qui n'y ont plus leur place, aérer les rayonnages (facilitant ainsi l'accès aux documents, valorisant certains ouvrages moins « noyés dans la masse »), actualiser les collections, évaluer la cohérence d'un fonds et sa pérennité. Il permet aux bibliothécaires d'approfondir leur connaissance des fonds et de veiller à la qualité de ce qui est offert plutôt qu'à la quantité, d'autant que la problématique de place pose aussi question. De plus, les collections sont jugées visuellement plus attractives par les usagers car leur valorisation est plus aisée.

Les éliminations sont donc décidées en fonction de critères pratiques et intellectuels et découlent d'une analyse fine de chaque document, dans le contexte d'une collection particulière.

Un document désherbé peut aussi être réparé, retiré momentanément, redirigé vers une bibliothèque plus adaptée. Désherber n'implique donc pas

nécessairement une destruction, mais une redistribution dans des bibliothèques locales ou associatives, ou vers des sections plus appropriées, ou bien encore vers la réserve, si toutefois le document peut encore "vivre" à la médiathèque.

Des campagnes de désherbage sont ainsi menées par l'équipe professionnelle, chaque année, dans chaque médiathèque. Ces campagnes sont également proposées aux bibliothèques et points lecture du réseau et organisées en lien avec la DLP et les équipes en place. Cela permet de sensibiliser les équipes majoritairement bénévoles sur la gestion des collections et de valoriser d'autant plus les livres empruntés à la MTR.

1.3.3 L'offre numérique et multimédia

- **Les outils des médiathèques**

La MTR possède 4 ordinateurs à l'usage exclusif du personnel (2 à l'accueil et 2 pour chaque agent) et 3 ordinateurs fixes dans son espace public : 2 pour l'utilisation personnelle des usagers et un pour la consultation du catalogue en ligne et des autres ressources numériques mises à disposition gratuitement. La médiathèque possède également un PC portable et chaque agent bénéficiera à terme d'un PC portable pour le télétravail.

La salle informatique comporte 8 ordinateurs fixes pour l'usage en groupe (ateliers informatiques, animations scolaires, ateliers multimédia) et un à l'usage de l'animateur. Un vidéoprojecteur et un écran de la CPHV sont mis à disposition si besoin. La MTR propose également la gratuité du wifi ainsi que deux tablettes en consultation sur place, prêtées et alimentées par la DLP.

L'utilisation de tous ces supports suppose une acceptation du règlement intérieur des médiathèques et une signature en amont de l'utilisation des **tablettes**. Jusqu'à présent, l'accès au **wifi** suppose une demande de signature contre la remise de codes dont la durée est d'un jour, une semaine ou un mois.

Les usagers peuvent réaliser des photocopies et des impressions sous le contrôle du personnel, dont le tarif a été fixé à 0,20 € la copie.

En outre, la MTR dispose d'outils numériques permettant la consultation de contenus culturels. **4 liseuses** prêtées et alimentées par la DLP sont proposées en prêt, ainsi qu'un **Daisy Victor Reader**, lecteur de livres audio destiné aux personnes malvoyantes et aux seniors. Il permet d'écouter tous types de formats : DAISY, audio et MP3, support CD-ROM.

Pour finir, grâce à la DLP, la MTR met librement à disposition du public une **borne Doob** qui est un point d'accès de consultation et de téléchargement d'œuvres culturelles sous licences ouvertes et qui demeure le premier système de téléchargement légal et illimité dans les lieux publics. Placée à la vue du personnel pour faciliter la médiation, elle donne accès à des dizaines de milliers d'œuvres musicales alternatives de tous genres ainsi qu'à des œuvres littéraires. Pour télécharger, il suffit d'une clé USB ou de l'envoyer sur une adresse mail.

La BS à Droué possède quant à elle 2 ordinateurs à l'usage du personnel de l'accueil et 6 ordinateurs fixes dans son espace public, à disposition des usagers pour un usage personnel et pour l'accompagnement numérique proposé

par l'agent. Elle met également **4 tablettes** appartenant à la médiathèque et **2 liseuses** prêtées par la DLP de façon permanente.

Les médiathèques bénéficient depuis 2012 du **Système de Gestion de Bibliothèques "Orphénet"**, en réseau avec la DLP et autres MTR du département. Cet outil de travail FULL WEB permet la gestion du circuit du document et un retour statistique. Depuis 2017, à la demande de la MTR, la BS de Droué a rejoint le réseau, afin de faciliter les transactions entre les deux structures, harmoniser les pratiques et faciliter l'administration commune des deux sites. La maintenance du logiciel est suivie par la DLP.

Chaque **bibliothèque du réseau** est dotée d'un "Point Net", un espace avec ordinateur, mis en place et financé par la DLP offrant de surcroît un accès Internet à toute la population. Les bibliothèques de Morée et Busloup sont par ailleurs informatisées grâce au logiciel de gestion libre Waterbear, avec le soutien technique de la DLP, leur permettant ainsi de gérer les prêts et les retours et d'optimiser la gestion des collections.



- **Les ressources numériques en ligne**

Le développement du numérique est une priorité du département et les missions des médiathèques sont renforcées en matière de médiation numérique. En se connectant sur le portail en ligne de la DLP Lecture 41, les usagers des médiathèques peuvent accéder à leur compte lecteur (prêts en cours, historique de prêts...), ainsi qu'à une **véritable bibliothèque en ligne**. En effet, de nombreuses ressources leur sont proposées gratuitement, depuis chez eux, sous réserve de leur adhésion : des concerts, des jeux vidéo indépendants et quizz, des cours en ligne de tous types et pour tous niveaux, l'encyclopédie Universalis, du streaming musical, des films et documentaires, des magazines à consulter et des livres numériques à télécharger. Cette offre en ligne, riche et diversifiée, vient ainsi compléter les collections physiques des médiathèques.

1.3.4 Publics et services dédiés

- **La Médiathèque La Fonderie**

La MTR est ouverte au public sur une durée de 15 heures hebdomadaires réparties sur 3 jours par semaine. Les horaires actuels d'ouverture au public sont les suivants :

Mercredi : 9h-12h/14h30-17h30

Vendredi: 14h30-17h30

Samedi: 9h-12h/14h30-17h30

Ces horaires n'ont pas été modifiés depuis l'ouverture de la structure. Ils correspondent aux besoins actuels des usagers et à l'organisation du service. En effet, il est nécessaire de conserver des jours fermés au public pour l'entretien du bâtiment, l'accueil de groupes (scolaires etc.), le travail en interne (équipement, rangement, commandes préparation d'animations, réunions, échanges entre bibliothèques, administratif etc.).

Le mercredi est une journée très fréquentée, principalement par les familles, mais aussi en raison des animations jeunesse et des ateliers informatiques. L'ouverture le samedi est primordiale pour l'accueil des actifs et la tenue d'animations.

Un système de boîte retour est mis à disposition des usagers, à toutes heures, pour le retour des documents.

L'accès à la médiathèque est permis à tous, adhérents ou non adhérents, lors des heures d'ouverture au public. Le seul respect du règlement intérieur de l'établissement, fixant les règles relatives à la sécurité et à la conduite à tenir dans les locaux, est demandé.

° L'organisation du pôle accueil

A la Médiathèque La Fonderie, la référente du pôle accueil est l'agent dédié à l'accueil du public durant les horaires d'ouverture. Elle est secondée par la responsable de la médiathèque et épaulée par 6 bénévoles formés qui viennent régulièrement, selon le planning mensuel des permanences élaboré conjointement.

A la médiathèque de Droué, l'accueil est assuré principalement par le responsable de la structure, secondé ou remplacé ponctuellement par 3 bénévoles.

La notion d'accueil revêt divers aspects tels que les prêts/retours des documents, le conseil aux usagers, l'aide à la sélection, la gestion des réservations et des retards, la communication orale de nos services et de nos animations et plus largement des animations culturelles du territoire.

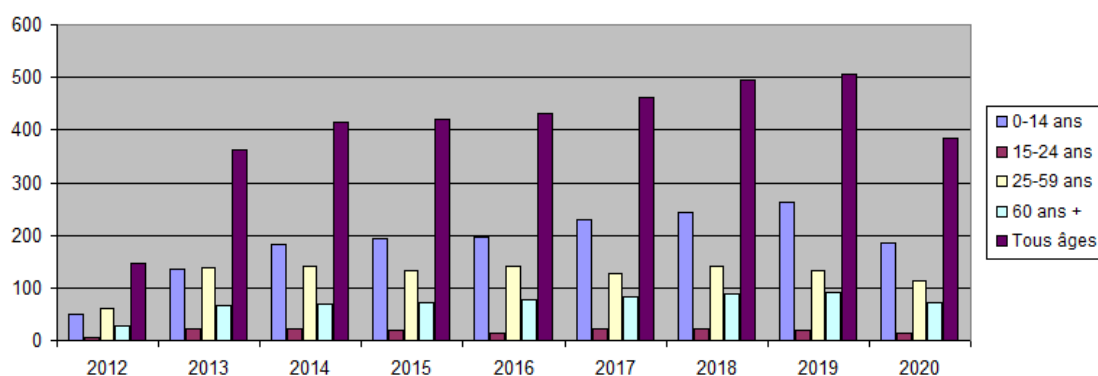
Le besoin d'être deux personnes à l'accueil s'exprime très régulièrement, notamment le mercredi et le samedi. En effet, la médiathèque étant un véritable lieu de rencontres et de lien social, les usagers "séjournent" relativement longtemps et sont friands de conseils et partages, ce qui implique de consacrer du temps et de l'écoute à chaque usager au-delà des opérations de prêts/retours.

L'accueil du public est donc un lieu stratégique, d'où la nécessité qu'il soit assuré par des professionnels des médiathèques et secondé par des bénévoles formés en continu et au savoir-être adapté.

Point de vigilance : L'accueil est le cœur de notre métier. Seuls des professionnels ou des bénévoles formés en continu sont en mesure d'offrir un service satisfaisant au-delà des opérations de prêts/retours. En effet, l'accueil suppose d'une part de maîtriser le logiciel de gestion. Un logiciel certes intuitif mais qui requiert d'être parfaitement à l'aise avec l'outil informatique. D'autre part, cela exige une connaissance fine des collections (physiques et numériques), de leur classement et de l'actualité de la médiathèque. Cette formation en continue demande un investissement soutenu de la part du bénévole mais aussi du personnel qui le forme régulièrement; et sous-entend une forte disponibilité pour une pratique régulière.

- **La fréquentation**

Fréteval - Nombre d'usagers 2012-2020

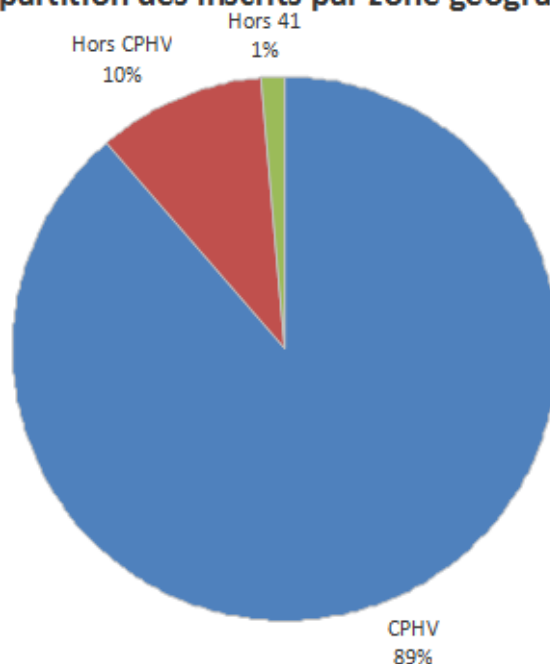


Le graphique ci-dessus indique une **augmentation constante de la fréquentation, depuis 2012**. Les chiffres sont bien évidemment biaisés pour l'année 2020 dans le contexte de la pandémie mondiale, mais il est intéressant de noter une fréquentation active malgré la situation et l'offre alternative de la MTR (fermetures, drive, accueil sur RDV).

La tranche d'âge des 15-24 ans est très peu représentée, à l'image des statistiques nationales. Il faut noter par ailleurs qu'il n'y a pas de lycée sur le territoire.

Notons également que la MTR touche des habitants des communes limitrophes (Oucques, Vendôme, Naveil...) et même hors-département s'agissant des résidents secondaires et des petits-enfants venant régulièrement en vacances dans leur famille.

Répartition des inscrits par zone géographique



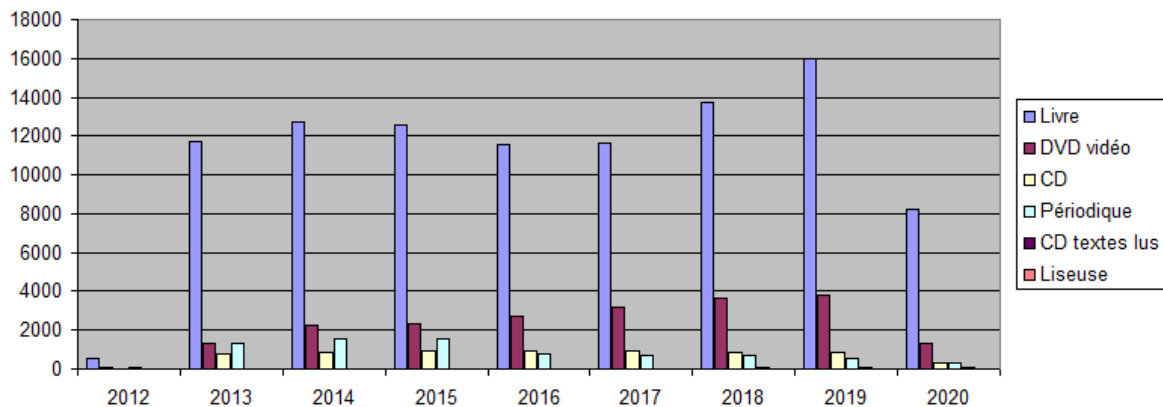
En outre, depuis l'année 2020, les usagers entrant dans la structure sont comptabilisés grâce au **système de comptage manuel** disponible sur le logiciel de gestion Orphéenet. Il permet en un clic de signaler l'entrée d'un usager et de générer des tableaux statistiques. Il est en effet important de pouvoir visualiser le flux par jour et par tranche horaire pour se rendre compte de la fréquentation en dehors des opérations de prêts-retours des documents et ainsi orienter le besoin en personnel à l'accueil et les horaires des animations.

- **Les emprunts de documents**

L'emprunt de documents est soumis à une inscription payante (10€) pour les plus de 16 ans et valable un an, quelle que soit sa commune de résidence. Les collectivités telles que les écoles, le centre de loisirs et les bibliothèques bénéficient, quant à elles, gratuitement des collections, en vertu d'une convention décrivant les règles de prêt.

Les modalités de prêt pour les usagers individuels diffèrent selon l'âge. Tous les documents peuvent être empruntés pour une durée de quatre semaines, avec possibilité de prolonger une à deux fois, si toutefois le document n'est pas réservé par un autre lecteur ou par la DLP. Cette **souplesse** est très attractive pour les usagers, en particulier les actifs et les familles.

Fréteval - Nombre de prêts par supports 2012-2020



Le graphique ci-dessus montre l'évolution du prêt aux usagers individuels tous supports confondus. Nous remarquons un pic d'activité en 2019 avec 27 613 documents empruntés dont 12 381 documents issus de notre fonds propre.

Conformément au Règlement intérieur des médiathèques (en annexe), il n'existe **aucune pénalité de retard**, toutefois, dès lors qu'un usager est en retard pour rendre ses documents, il reçoit un ou deux rappels par téléphone puis par mail jusqu'à régularisation de sa situation. En dernier recours, un courrier signé du Président de la CPHV lui est adressé. En revanche, si malgré les rappels, les documents ne sont pas toujours rendus, ils sont alors facturés par la collectivité.

Le barème est basé sur la dépréciation des documents à partir de leur date de publication :

- plus de 10 ans : aucune facturation
- entre 5 et 10 ans : facturation de 50% du prix du livre
- 5 ans et moins : facturation de 100% du prix du livre

Si c'est un document appartenant à la DLP, la médiathèque convient directement auprès d'eux pour estimer le document et le faire racheter si nécessaire.

S'agissant de l'emprunt par les collectivités en 2019, les bibliothèques ont emprunté 1749 ouvrages, les écoles en ont emprunté 805.

- [La Médiathèque à Droué](#)

La MTR est ouverte au public sur une durée de 24h30 heures hebdomadaires réparties sur 4 jours par semaine. Les horaires actuels d'ouverture au public sont les suivants :

Lundi : 9h -12h30 / 14h -17h

Mardi : 9h -12h30 / 14h -17h

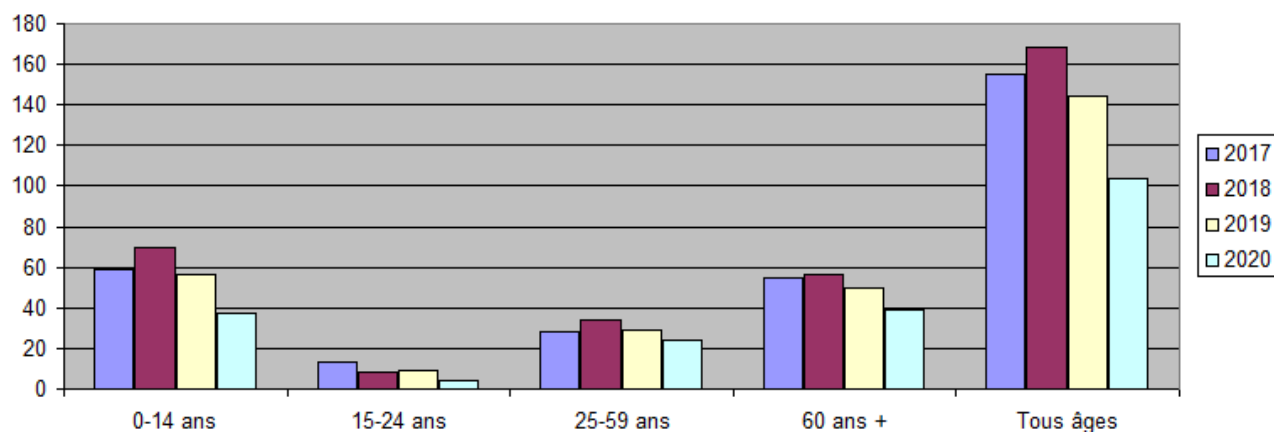
Mercredi : 9h -12h30 / 14h -17h

Vendredi : 9h -12h / 14h -16h

L'agent responsable de la structure est le seul professionnel, il est donc secondé régulièrement par des bénévoles pour assurer les ouvertures au public.

Les matinées d'ouverture au public sont principalement consacrées à l'accompagnement numérique personnalisé sur le matériel de la médiathèque ou sur les supports personnels des usagers. La demande est importante et presque quotidienne.

Droué - Nombre d'usagers 2017-2020



De même que la MTR, la Médiathèque à Droué est un lieu de convivialité et d'échanges, un véritable lieu névralgique de la commune, au sein duquel les usagers peuvent se rencontrer, se réunir et échanger de façon informelle, autre que la maison et le travail.

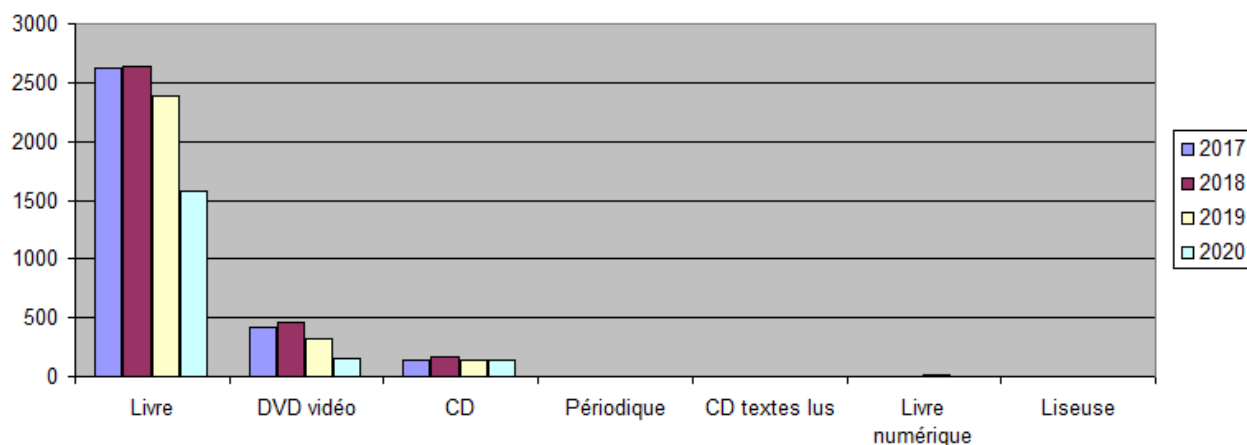
- **La fréquentation**

Les données fiables de fréquentation ne concernent que la période 2017-2020, l'année 2017 correspondant à l'année de mise en service du logiciel Orphée à Droué.

Tout comme la MTR, La BS rayonne au-delà du territoire communautaire.

- **Les emprunts de documents**

Droué - Nombre de prêts par supports 2017-2020



Les conditions d'emprunts sont les mêmes qu'à Fréteval. Le graphique ci-dessus démontre un léger pic d'activité en 2018 avec une baisse logique en 2020, consécutive à la situation sanitaire.

- **Le portage à domicile**

Le portage à domicile est déjà effectué à la médiathèque La Fonderie, pour des personnes ne pouvant s'y déplacer. Ces usagers ont la possibilité d'avoir un quota et une durée de prêt augmentés, afin d'éviter trop de déplacements. En effet, le portage suppose du temps (sélection, transports et temps d'écoute et d'échange).

Il peut également s'adresser à des personnes âgées qui viennent encore à la médiathèque mais qui montrent des signes de fatigue de plus en plus flagrants ou des personnes ayant un problème de santé provisoire et invalidant : une proposition de portage peut donc leur être faite à cette occasion.

Du portage individuel en EHPAD a déjà été effectué pour une personne placée ne pouvant plus venir à la médiathèque. La personne âgée s'acquitte alors normalement de son abonnement médiathèque.

Par manque de ressources humaines, le personnel ne peut déployer et communiquer sur ce service. Il est donc **proposé pour l'instant aux seuls usagers de la médiathèque.**

1.3.5 L'offre culturelle des médiathèques

1.3.5.1 Les objectifs de l'action culturelle

Les médiathèques de la CPHV ont depuis longtemps déjà développé une offre culturelle visant à proposer à des publics divers, des animations et activités culturelles en lien avec la mission de promotion de la lecture.

Qu'elles soient orientées vers la jeunesse, les seniors ou le tout public, cette politique culturelle est une volonté forte de **faire vivre les médiathèques**, au sein des structures et hors-les-murs et d'en **accroître le rayonnement**. Cela

se traduit par un investissement important de la part des agents qui la mettent en œuvre actuellement.

L'action culturelle des médiathèques s'exerce dans le respect des principes de pluralisme des courants d'idées et d'opinions, d'égalité d'accès et de neutralité du service public.

Des expositions, ateliers, rencontres, conférences et spectacles destinés à mettre en valeur les collections des médiathèques, sont proposés pour tous les publics de façon régulière, tout au long de l'année. Cette programmation vise à faire découvrir des thèmes quelquefois peu ou mal connus, de différentes manières au gré de divers outils, et riches en valeur historique, sociétale ou scientifique.

La participation aux activités culturelles et d'animations (expositions, etc.) organisées dans les médiathèques et hors les murs, est **proposée gratuitement à l'ensemble du public, adhérent ou non, administré ou non du territoire communautaire.**

Pour autant, l'offre documentaire et l'action culturelle au sein des médiathèques ne suffisent plus à attirer une population éloignée des lieux de culture. C'est la raison pour laquelle des actions hors-les-murs ont été initiées, dans des lieux emblématiques du territoire, le plus souvent en partenariat avec les bibliothèques et points lecture du réseau.

“L'importance de l'action culturelle en lecture publique n'est plus à démontrer ; l'enjeu aujourd'hui n'est effectivement plus tant la diffusion des contenus que leur **médiation** auprès des publics et leur appropriation. Les bibliothèques ont plus que jamais vocation à devenir des lieux de débats, de rencontres, de valorisation des collections. Elles doivent s'inscrire dans une dynamique d'accompagnement, suggérer des parcours d'accès au savoir et à la culture, proposer des espaces d'expérimentation. Cette transmission prend des formes variées allant de la simple programmation au soutien à la création en passant par l'**éducation artistique et culturelle**”.

1.3.5.2 Des actions en réseau

Depuis 2011, la politique d'animation s'est renforcée pour proposer des animations très régulières pour tout type de public. En 2014, à l'occasion la fusion communautaire, les deux médiathèques à Fréteval et Droué coordonnent leurs actions au sein d'une programmation annuelle.

Ainsi, une même thématique peut se déployer dans les deux structures, à travers des animations, une exposition (ex “Des arbres et des Hommes” en 2021), afin de profiter à l'ensemble du territoire via les médiathèques et des partenaires. Cependant chacune des deux structures doit évaluer si telle ou telle proposition fait sens pour son public.

1.3.5.3 Les réalisations

- **Les actions régulières à la Médiathèque La Fonderie**

Les festivals tous publics :

- **Festival Amies Voix** : temps fort de la médiathèque, ce festival de l'oralité fait entendre la littérature à travers contes et récits. Organisé depuis 21 ans par la DLP dans le réseau de lecture publique du département entre fin septembre et fin octobre. Il est accueilli chaque année par la MTR et était jadis également proposé à Droué.



- **Festival de création numérique Vagabondag(e)s** : festival de création numérique porté par la Direction de la Lecture Publique, valorisant les outils et contenus numériques ludiques et innovants, afin de sensibiliser le public de tous âges aux enjeux du numérique.



- **Festival Bol d'R** : organisé par le service événementiels et les médiathèques de la CPHV, il se déroule principalement sur la place Pierre Genevée à Fréteval mais a pour vocation de partir en itinérance sur le territoire. Il se déroule en 2 temps : une soirée avec concert, séance de cinéma en plein air, des animations diverses et une restauration sur place. Des partenariats avec des associations culturelles locales. Le second temps se décline sous la forme d'un "before" ou d'un "after", par exemple le concert de l'orchestre du Loir-et-Cher en 2021, dans le cadre de Festillésime.



- Autre action amenée à revenir chaque année : La **Nuit de la lecture** à Fréteval (annulée en 2020 en raison de la situation sanitaire) et la **Fête du court-métrage** à Droué. Le Mois du film documentaire, accueilli durant de nombreuses années dans les médiathèques, n'est plus co-organisé par la DLP, mais demeure proposé par Ciclic et Images en bibliothèque.

- **Public adulte**

***Prix Roblès** : Prix du 1er roman organisé par les Bibliothèques d'Agglopolys. Le comité de la médiathèque d'environ 12 personnes, a été créé en 2017 et animé par une bénévole de la médiathèque. Le comité se réunit trois fois par an et vote pour son roman préféré parmi la sélection proposée. En 2019, une séance de vote commune a été organisée avec le comité de la Ville-aux-Clercs. L'expérience de jumelage de comités se poursuivra à l'avenir,

***Le Blabla'Thé** : rencontre avec des usagers autour de coups de cœur, dans une ambiance conviviale et gourmande, 3 à 4 fois par an,

***Election Ziklibrenbib** : élection du titre musical préféré des usagers de la médiathèque, parmi une sélection de 14 titres variés, de qualité et libres de droit, sélectionnés par 21 discothécaires répartis sur toute la France. La sélection est disponible et téléchargeable sur la borne musicale de la MTR.

- **Public jeunesse**

***"Les Kidicontes"** : séance de contes de 2 à 6 ans et plus, tous les mercredis à 11h pendant les vacances scolaires. Animés par la référente du pôle jeunesse, en alternance avec l'équipe des conteuses,

***Les "Bébé bouquine"**: séances de contes et comptines adaptées aux enfants de 0-3 ans, deux à trois fois par an. Sensibilisation à l'objet-livre, en lien avec le fonds "bébé lecteurs". Animées par la référente du pôle jeunesse et des conteuses bénévoles,

***Les "Biblio'plage"**: séance de contes et jeux durant la période estivale, au bord des plans d'eau du territoire,

***Les spectacles jeunesse** : spectacles "fait maison" proposés chaque année par l'équipe des conteuses, sous la houlette de la référente du pôle jeunesse, sur des thématiques différentes et avec diverses techniques (théâtre d'ombres, de marionnettes etc.). Un spectacle de fin d'année est proposé par les conteuses, en alternance une année sur deux avec des compagnies professionnelles. C'est un temps fort du programme d'animations.



- **Les actions ponctuelles**

- Rencontres avec un·e auteur·e autour d'un livre ou d'une thématique,
- Lectures, (ex: "Les lectures inattendues" organisées hors-les-murs)
- Soirées jeux vidéo, jeux de société,
- Spectacles de contes par des professionnels,
- Spectacles "Textes en scènes" (dispositif DLP subventionné à 70 %)
- Concerts de musiques contemporaines et classiques,
- Ateliers créatifs (libres ou en groupe),
- Mois thématique (expositions, animations, ateliers...),

- Participation à la Journée médiévale au Château de Fréteval,
- Portes ouvertes durant le Marché artisanal de Fréteval.



Les actions à destination du public scolaire

L'accueil scolaire est l'une des actions menées par les médiathèques pour la mise en œuvre du développement de la lecture publique. Les animations scolaires ont lieu au sein des médiathèques à Fréteval et à Droué ou dans les bibliothèques du réseau, en lien avec les équipes en place.

Les animations scolaires ne font pas l'objet d'un planning arrêté à l'année mais s'organisent au gré des thématiques abordées par la médiathèque ou par les enseignants. Ces temps spécifiques d'animation doivent s'insérer harmonieusement parmi les autres activités de la médiathèque, sans qu'elles demeurent chronophages pour le personnel dédié.

En amont de la visite d'une classe, l'agent chargé des animations scolaires à la MTR élabore un projet en collaboration avec les enseignants des écoles et du collège de Morée, dans un esprit de complémentarité des missions et en accord avec la convention de partenariat. Tous les travaux des élèves sont mis en avant à la médiathèque au travers d'expositions, leur permettant de revenir hors temps scolaire.



Objectifs:

- Créer et renforcer l'habitude de lecture chez l'enfant dès son plus jeune âge,
- Donner le goût de lire et faire découvrir la diversité et la multiplicité des textes et des supports, favoriser la lecture « plaisir » et désacraliser le lieu « bibliothèque »,

- Contribuer à faire connaître le patrimoine culturel et apprécier les arts,
- Soutenir la tradition orale,
- Permettre aux élèves de fréquenter les bibliothèques pour faciliter une fréquentation hors temps scolaire,
- Être un pôle de ressources documentaires pour les enseignants.

- **Le matériel d'animation**

La médiathèque La Fonderie est dotée de supports d'animation, permettant de proposer des animations jeunesse de tout type. Elle dispose d'un solide fonds de kamishibaï (théâtre japonais), agrémenté de butaï (théâtre en bois), d'un castelet entièrement fait maison, pouvant arborer un "tableau aux histoires" élaboré en interne par la référente du pôle jeunesse et des bénévoles. Les kamishibaï peuvent être prêtées sur demande au réseau, et les autres supports d'animation sont démontables et mobiles, permettant l'itinérance des animations. Des supports d'animation sont par ailleurs empruntés très régulièrement auprès de la DLP.

1.3.5.4 Les partenariats

- **Les partenariats réguliers et structurants**

- **La Direction de la Lecture publique : un partenaire essentiel**

Le Département du Loir-et-Cher, par l'intermédiaire de la Direction de la Lecture Publique (DLP) peut apporter aux collectivités qui le demandent un soutien à l'exercice de leurs compétences (Loi n°96-142 du 24 février 1996, art L 3233-1 du code général des collectivités territoriales). Elle relève du champ des compétences du Département depuis 1986.

La DLP est un **partenaire essentiel et moteur**, car elle a pour vocation de soutenir les bibliothèques des communes de moins de 10 000 habitants, soit 273 communes loir-et-chériennes. Le réseau de la DLP compte actuellement 129 bibliothèques dont 9 MTR qui partagent en réseau le logiciel de gestion Orphénet, en sus de la bibliothèque de Droué.

Les contours du partenariat entre le Département et notre EPCI ont fait l'objet de la signature en 2010, d'une *convention relative à la desserte d'un réseau de lecture publique constitué autour d'une médiathèque tête de réseau intercommunale*.

D'une part, la DLP nous donne accès à un grand nombre de documents via les échanges sur place, 2 fois par an; un soutien logistique lors des échanges à la MTR et déploie des navettes bimensuelles permettant d'apporter des réservations pour les usagers du réseau et des supports d'animation.

D'autre part, elle offre un accompagnement en matière d'**ingénierie culturelle et de conseil sur les projets** (bâtiments, nouveaux services,

nouvelles bibliothèques, etc.), en nous faisant bénéficier de supports d'animations divers et innovants, pour tous les publics, tout en nous proposant des formations. La DLP est également l'organisatrice de **deux festivals** : le Festival de contes Amies Voix et le Festival de création numérique Vagabondag(e)s (évoqués plus haut), dont bénéficie nos deux médiathèques et qui constituent des temps forts dans nos programmations culturelles.

En outre, de **nombreuses subventions** viennent abonder les projets d'investissement et d'animation (construction, extension, mobilier, animations).

Notre réseau bénéficie du soutien de **3 référents**, chargés de nous accompagner et de faire le lien entre la DLP et les bibliothèques. Ils sont notamment chargés d'animer les 2 réunions de réseau se déroulant chaque année, pour nous présenter les formations de l'année, ainsi que les nouveaux supports d'animation.

Par ailleurs, 2 réunions pour les MTR sont organisées chaque année, permettant à la DLP de nous informer et de nous consulter sur les projets structurants. C'est aussi une occasion d'échanger entre professionnels.

En 2019, la DLP s'est dotée d'un nouveau **Plan départemental de la lecture publique**, effectif jusqu'en 2026. Il dessine les grandes ambitions du développement de la Lecture publique sur le territoire départemental et notre PCSES doit être en cohérence avec celui-ci.

- **Les partenariats occasionnels**

- **Ciclic**

Ciclic est l'agence régionale du Centre Val-de-Loire pour le livre, l'image et la culture numérique (Cinéma / Audiovisuel / Livre / Éducation / Patrimoine / Cinémobile). Elle met en œuvre la politique culturelle régionale dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel, du livre et de la lecture, de la diffusion culturelle et artistique, de l'éducation artistique et du patrimoine filmé, selon une convention d'objectifs triennale tripartite et selon le projet de sa direction.

Nos médiathèques ont collaboré plusieurs fois avec l'Agence dans le cadre du recensement et de la diffusion d'images d'archives du territoire en 2013, dans le cadre du dispositif national d'éducation à l'image "Passeurs d'images" qui met en place, hors temps scolaire, des projets d'action culturelle cinématographique. A l'occasion du 1er Festival Bol d'R en 2018, Ciclic avait en effet invité un réalisateur à animer un atelier avec des usagers de la MTR, pour faire le choix du film à diffuser lors de la séance de cinéma en plein air.

- **Les Centres de loisirs**

Le territoire bénéficie de deux centres de loisirs. L'établissement de Morée est en gestion municipale (Garderie, accueil sur temps d'activité périscolaire et accueil de loisirs). Un projet est mené presque chaque année avec le centre de loisirs (élaboration d'un roman-photo, biblio'plage, visites d'exposition en lien

avec l'Office de tourisme...). Une convention a également été signée pour le prêt ponctuel d'ouvrages.

L'association "Dépann'mamans", basée à Droué se rend très régulièrement à la médiathèque pour l'emprunt de documents et pour assister à des animations, et quelquefois à Fréteval à l'occasion d'une exposition.

- **L'IME de Châteaudun**

Jusqu'en 2020, un groupe de l'Institut médico-éducatif de Châteaudun venait tous les lundis pour une animation adaptée au groupe d'enfants. Cette venue hebdomadaire permettait à ce public en difficulté de se familiariser avec un lieu culturel.

1.3.6 La politique de communication

Afin de favoriser la fréquentation des lieux culturels et permettre l'appropriation d'un service culturel, à vocation intercommunale, il apparaît essentiel d'avoir une **stratégie de communication efficace, cohérente et attractive**.

Les médiathèques ne disposent pas d'un site internet mais d'une page dédiée sur le site de la communauté de communes. Les informations y figurant sont actualisées au besoin et les animations sont annoncées sur la page d'accueil du site. Les médiathèques sont également référencées sur le site Culture 41, dans l'espace réservé aux bibliothèques du département : **Lecture 41**. Les informations principales de chaque structure sont disponibles et il est possible d'y ajouter ponctuellement des informations, notamment l'annonce d'animations.

La communication passe aussi par la présence des médiathèques dans la presse locale, mais aussi sur les **réseaux sociaux**, afin de conquérir de nouveaux publics et de renforcer des actions de médiation et d'accompagnement, par exemple via des tutoriels vidéos, des visites virtuelles etc. En mars 2020, lors du premier confinement lié à la crise sanitaire, la Médiathèque La Fonderie a créé sa **page Youtube**, sur laquelle ont été postés des contes en kamishibai et des coups de cœur filmés, ainsi que des vidéos issues des ateliers participatifs du Festival de création numérique "Vagabondages", organisé par la DLP.

Le **logo** de la MTR, élaboré en interne, en lien avec le service communication de la CPHV, permet d'identifier visuellement le service.



Il rappelle la couleur de la signalétique extérieure et représente à la fois le "bouillon de culture", slogan de la médiathèque, faisant écho à l'activité de la fonderie, ainsi qu'une bulle de BD.

1.3.7 L'évaluation des nos actions

L'évaluation de nos actions est effectuée tout au long de l'année et présentée sous la forme **d'un rapport d'activité annuel** pour chaque médiathèque. Ces documents décrivant le bilan statistique, les activités et les projets de l'année suivante sont présentés chaque année aux élus, lors d'un Conseil communautaire ou devant la Commission Actions culturelles et de loisirs. Un document écrit leur est également envoyé et accessible sur le site internet de la CPHV. Par ailleurs, un rapport d'activité des deux médiathèques, à destination du Ministère de la Culture et de la communication, est rempli chaque année sur la plateforme dédiée "Néoscrib" et les informations sont ainsi récupérées par la DLP.

2. Les médiathèques de demain :

2.1 Des médiathèques au plus proche des citoyens

2.1.1 Un réseau à l'identité renforcée

- **Description du réseau et de son niveau de compétence**

La médiathèque tête de réseau coordonne actuellement, en lien avec la DLP, un réseau composé d'une médiathèque intercommunale à Droué et de trois bibliothèques municipales à Morée, Pezou et Busloup.

La MTR possède le **niveau 2 de compétence** selon les termes de la convention tripartite engagée avec le Département et les communes concernées. Ce niveau d'intervention implique la desserte en documents et l'animation du réseau. Les bâtiments et le personnel des bibliothèques, mis à part Droué, relèvent de la compétence communale. Les bibliothèques municipales ont en outre leur budget propre et gèrent leurs acquisitions en autonomie, sans concertation avec la MTR.

Ce niveau d'intervention permet une démarche de **coopération intercommunale** dans l'action culturelle et fédère les équipes. Une structuration intercommunale de la lecture publique, quel que soit le niveau de compétence retenu par l'EPCI en lien avec les communes concernées, apporte une vraie plus-value à ce service public, au bénéfice de la population.

Elle permet à la fois de coordonner, voire de mutualiser, les moyens et l'offre de services, de les rendre plus efficaces et plus efficaces (avec éventuellement, à terme, des économies d'échelle) et d'assurer **une plus grande équité** sur le territoire.

La conception, l'extension et l'amélioration continue des services de bibliothèque à l'échelle d'un bassin de vie – périmètre du logement, du travail, des études, des achats commerciaux, des loisirs, des pratiques culturelles et sportives etc. – participent ainsi de la **solidarité territoriale**.

Il y a une dizaine d'années, le maillage du territoire était un objectif affiché et des points lecture parsemaient alors le territoire communautaire, notamment à Saint-Jean-Froidmentel, Lisle et La Chapelle-Enchérie. Ces structures ont fini par fermer en raison d'un déficit de fréquentation et de bénévoles pour les faire vivre.

En effet, les structures ne disposant pas de locaux dédiés, notamment ceux dont les livres étaient disposés dans une armoire de la mairie ou difficilement accessibles, ont périclité par un manque d'attractivité ; et ce en dépit de la motivation toujours renouvelée des bénévoles en charge de ces points-lecture. La MTR a organisé, en lien avec ces bénévoles, tout un panel d'animations pour communiquer sur leurs services. Si toutefois les animations ont recueilli une belle audience, cela n'a pas entraîné par la suite une plus grande fréquentation, malgré quelques inscriptions glanées.

Les bibliothèques municipales actuelles disposent quant à elles chacune d'un bâtiment dédié et identifié, avec une **potentialité d'évolution**. La Bibliothèque de Morée emploie par ailleurs une agente municipale à hauteur de 13h/50 semaine. La présence de cette professionnelle est pertinente, car le métier de bibliothécaire, en constante évolution, nécessite des savoir-faire, une formation continue ainsi qu'une disponibilité, notamment pour venir aux échanges de livres, aux réunions de réseaux, aux formations de la DLP, mais aussi pour développer des partenariats structurants avec la MTR.

- **L'intégration de la bibliothèque de Fontaine-Raoul**

La bibliothèque municipale est la seule structure du territoire communautaire à ne pas faire partie du réseau de la Direction de la Lecture publique. En effet, les élus communaux des mandats précédents n'ont pas souhaité contractualiser avec le Conseil départemental.

Cependant, une convention spécifique entre la CPHV et la mairie permet des échanges de livres à la médiathèque de Droué, la plus proche géographiquement. Ainsi cette bibliothèque peut bénéficier indirectement des fonds de la MTR.

Cependant, cette bibliothèque ne peut profiter actuellement des supports d'animations gratuits de la DLP, des formations et de l'intégration dans le réseau avec tout ce que cela comporte de plus-value. Aussi serait-il souhaitable de proposer une intégration conventionnée au sein du réseau de la DLP.

- **Renforcer la dynamique de réseau**

Depuis de nombreuses années, le réseau est mouvant en termes de ressources humaines, de fermetures et de réouvertures. Il est ardu dans ce contexte de créer une identité et une dynamique sur le long terme. Cependant, la MTR agit chaque année, en lien avec la DLP, sur les différentes structures, en terme d'action culturelle (animations jeunesse, adulte, scolaire), dans la gestion des collections (campagne de désherbage), dans le conseil technique (aménagement, etc.), outre sa mission de desserte deux fois par an.

La MTR élaborera par ailleurs un petit **guide à l'usage des bibliothèques** de son réseau rappelant les règles des échanges de documents et les services proposés aux structures de son réseau.

Ces petites bibliothèques sont de véritables **lieux de vie et de partage**. Petite taille et petite collection ne sont pas synonymes d'immobilisme. Cela exige au contraire de l'énergie et de l'inventivité, pour garantir cette précieuse **proximité** avec les habitants. Ces structures sont au cœur des communes et demeurent le plus souvent le seul lieu culturel accessible gratuitement et ouvert à tous. La MTR est alors facilitatrice pour valoriser ces lieux et aider les habitants à se les approprier.

Cependant, il serait pertinent de **renforcer les liens** et **réaffirmer le rôle de la MTR**, dans la limite de son niveau d'intervention. Par exemple : accroître l'information entre bibliothèques sur les animations programmées et **se coordonner, se positionner comme le référent technique** du territoire en matière de lecture publique, en lien avec la DLP; **transmettre nos savoir-faire**

et accompagner par des séances d'initiations et sensibilisations sur un sujet précis (techniques d'animation, bibliothéconomie, communication, etc.).

Évolution potentielle : Une réflexion politique pourra être engagée, dans les dix prochaines années, sur la prise de compétence sur l'ensemble du réseau de lecture publique à l'image du réseau voisin des Collines du Perche.

- **Des remplacements ponctuels à Droué**

Lors des congés du responsable de la médiathèque à Droué, il est apparu que la structure devait fermer ses portes ou solliciter un remplacement ponctuel par des bénévoles. La médiathèque a proposé, en accord avec celui-ci, que l'agent référent accueil de la MTR puisse accueillir le public durant au moins un mercredi de la période des congés, afin d'assurer un accueil professionnel. Dans la mesure, bien sûr, où cela ne pèse pas sur le service rendu à la MTR. La distance géographique entre les deux médiathèques intercommunales ne permet pas une itinérance aisée du personnel et cela nécessite donc une organisation bien en amont.

2.1.2 Des espaces ludiques et confortables

Depuis une dizaine d'années, les médiathèques - en règle générale- ont évolué de manière significative et *"s'articulent comme des lieux de vie et de convivialité, fédérant leurs usagers autour de projets culturels et communautaires (...) ré-injectent du capital social dans la vie de la cité et opèrent comme lieux phares de leur collectivité. Attrayantes et accessibles, ces bibliothèques ambitionnent une réelle démocratisation de la culture et n'hésitent pas à mélanger les genres, en proposant une offre élargie en supports et en services. À la fois espace de détente et d'étude, d'échange et de loisir, elles procurent à l'utilisateur une expérience multiple. On assiste à une mutation, une réinvention de la bibliothèque, voire à son dépassement ou sa fusion dans un autre modèle"*.

En effet, **l'attractivité** des médiathèques passe notamment par la qualité et l'aménagement des locaux, dont **l'accessibilité** doit être constamment vérifiée et maintenue.

- **Une signalétique intérieure à repenser**

La signalétique est au cœur de trois notions importantes : l'aménagement de l'espace, l'orientation des publics et l'image de la bibliothèque, dans un lieu considéré à la fois comme institutionnel et social.

Elle se doit d'être **efficace, visible, lisible et intelligible**. Elle donne également à voir la façon dont la médiathèque considère ses publics par ses choix et quelle tonalité elle veut accorder au lieu.

Le rafraîchissement de la signalétique concerne les collections des médiathèques. L'actuelle date de leur ouverture, du moins leur contenu, si ce n'est la mise en place de fiches fantômes et d'intercalaires transparents, pour alléger les collections en termes de quantité et de visibilité.

Un travail de valorisation des ressources numériques au sein même des collections physiques pourrait également être mené.

La signalétique à niveaux permet de définir, selon la logique de l'arborescence, trois degrés de signalétique. Il lui faut allier la logique de l'arborescence et mener l'utilisateur du général au particulier, et parallèlement, du plus grand au plus petit, au fur et à mesure que la recherche se précise.

La difficulté réside dans le fait que la signalétique est difficilement mobile, une fois installée, alors que les flux des collections sont sujets à des variations telles que bien souvent la signalétique de troisième niveau ne correspond plus que rarement aux documents qu'elle est censée signaler, ce qui est précisément le cas à Fréteval.

Cependant, la signalétique en place s'avère trop institutionnelle et peut évoluer vers une **tonalité plus conviviale** et plus adaptée à nos publics.

Un changement de peinture à **Droué**, au niveau du mur de l'accueil sera nécessaire en amont de l'installation de la signalétique. Une signalétique sera pensée au gré de citations culturelles, apposées sous forme de stickers sur les murs de la médiathèque.

- **Un mobilier pratique et convivial**

Si elle peut sembler secondaire, la question du mobilier en bibliothèque est au contraire un sujet central qui conditionne et accompagne les usages au sein d'un établissement. Et dans le cadre d'une bibliothèque, on prend rarement la mesure de ce qu'il recouvre : depuis les chaises, les tables ou les poufs, en passant par les rayonnages, les banques de prêt ou encore les chariots à livres, jusqu'aux porte-manteaux, aux transats pour bébé ou à une machine à café.

Le mobilier des médiathèques n'a pas changé depuis leur ouverture mais a été enrichi au fur et à mesure, au gré de subventions accordées par le département. Le mobilier issu de catalogues professionnels est pratique et solide, mais l'absence de roulettes sur les étagères de la Médiathèque la Fonderie posera certainement question dans plusieurs années, la médiathèque ne pouvant demeurer un espace figé. Il est question également d'alléger le mobilier pour rendre les collections plus attractives et les espaces moins pesants. Ainsi un nouveau système de rangement pourra être revu concernant les magazines adultes, à l'occasion d'une nouvelle demande de subvention auprès de la Direction de la Lecture publique et de la DRAC.

- **Un nécessaire diagnostic énergétique**

Par ailleurs, s'agissant de la performance énergétique du bâtiment accueillant la Médiathèque La Fonderie, un diagnostic complet est souhaitable afin de déterminer les priorités en investissement. Il apparaît en effet que **l'isolation thermique** est à repenser, afin de rendre les lieux agréables en été comme en hiver et favoriser le "séjour" des usagers et le confort de tous.

La problématique se pose également au sein de la médiathèque à Droué, dont une partie est composée de grandes baies vitrées. En période de grandes

chaleurs, les rideaux sont systématiquement fermés et ne concourent pas à attirer le public.

Dans le cadre du plan de relance, le Ministère de la Culture, via la DRAC, accompagne depuis 2021 très fortement les travaux de remise aux normes énergétiques des bibliothèques.

Pour finir, la sécurisation au niveau des contremarches de l'escalier central destiné aux usagers de Fréteval serait souhaitable.

- **L'installation d'une boîte retour à Droué**

Par ailleurs, la médiathèque à Droué ne propose pas actuellement de boîte de retours pour les documents empruntés pendant les horaires d'ouverture, contrairement à Fréteval. Cette absence d'offre de service peut décourager un certain nombre de personnes qui ne sont pas disponibles sur ces horaires et doivent s'organiser pour restituer les documents durant les horaires d'ouverture. Une grande majorité des bibliothèques proposent ce service qui semble plus que pertinent pour répondre aux attentes de notre public ou des publics à venir. Il s'agira de réfléchir si la boîte peut être un élément distinct ou non du bâtiment existant.

- **Un règlement intérieur pour chaque bâtiment**

Il serait pertinent de doter les bâtiments des médiathèques d'un document rappelant les règles de sécurité, d'organisation des espaces de travail et d'hygiène à respecter. Cela pourra occasionner une réflexion commune entre les usagers professionnels des deux bâtiments (service médiathèque, technique et direction administrative), et constituer ainsi un **document commun de référence**, destiné également aux bénévoles et stagiaires utilisant ponctuellement les espaces.

Un **carnet de suivi de travaux** d'entretien des bâtiments pourra compléter ce règlement en annexe (campagnes de peintures etc.).

- **Un véritable lieu d'accueil de spectacles**

La Médiathèque La Fonderie et plus largement la CPHV ne disposent pas de lieu permanent de diffusion en secteur "Haut Vendômois", adapté en matière d'accessibilité, d'acoustique, de visibilité (gradinage) et de sécurité, pour accueillir des spectacles.

Dès lors, la programmation culturelle s'adapte. Pour leurs spectacles, la MTR, le service événementiel et l'école de musique à Fréteval s'approprient la salle d'animation de la médiathèque, la salle des expositions de l'Office de tourisme appartenant à la Mairie de Fréteval, des salles des fêtes, des églises, des lieux de vie relevant du patrimoine historique ou naturel, pour des animations "hors les murs".

Ces lieux éphémères sont certes riches sur le territoire et restent à valoriser, cependant un auditorium serait le bienvenu afin d'accueillir des spectacles et conférences, recueillant de plus en plus d'audiences, d'espaces et de contraintes techniques. Cela permettrait un accueil optimal des prestataires,

du public et un gain de temps et de sécurité pour le personnel. Cela occasionnerait en outre une programmation culturelle plus ambitieuse et moins contrainte par des considérations techniques et logistiques, étant soumis actuellement aux caractéristiques et à la disponibilité des différentes salles.

L'espace devra être optimisé avec, par exemple, de grandes portes permettant le passage de flight case volumineuses et de fauteuils roulants, d'un système de projection vidéo, d'un espace de stockage, du wifi, et bénéficier de toilettes facilement accessibles, notamment pour des animations en extérieur sur la place Pierre Genevée. Il devra également être pensé dans une optique écologique.

L'auditorium pourrait ainsi bénéficier aux différents acteurs de diffusion culturelles et de loisirs tels que l'école de musique, l'Office de tourisme, le Musée de la Fonderie, mais aussi aux associations culturelles du territoire. Il se situerait idéalement dans l'ancienne fonderie, pour bénéficier d'une cohabitation dynamique entre les différents services culturels et d'un bâti existant. Cela permettrait plus largement de poursuivre la réhabilitation de bâtiments de l'ancienne fonderie, issus de notre patrimoine industriel, dans un secteur identifié comme pôle culturel du territoire.

Les projets bâtimentaires sont d'ailleurs soutenus par la DRAC et la DLP, ce qui, en cumulant les deux dispositifs, permet d'atteindre 70 à 80% de subventions.

2.1.3 Une stratégie de communication efficiente

Il s'agirait de poursuivre le développement d'une communication cohérente, adaptée, véhiculant une image attractive, dynamique et moderne sur l'ensemble du territoire communautaire :

2.1.3.1 A la conquête de nouveaux publics

Afin de se faire connaître des publics non-fréquentants, il convient en premier lieu de développer la communication envers eux, par exemple des campagnes via des flyers et affiches dédiés (écoles, collèges), avec le concours des partenaires sur place.

Une démarche de **questionnaire** pourrait être entreprise dans les lieux de vie de la CPHV (commerces, marchés) pour recueillir les raisons de non fréquentation et les souhaits ou besoins qui pourraient faire venir ces non-usagers.

Le livret de programmation culturelle de la CPHV " **C'Cult'** " est un support papier à développer et à pérenniser. Il permet de mettre en lumière les événements culturels programmés sur une année par les services communautaires : médiathèques, écoles de musique, office de tourisme, événementiels. Il est élaboré en étroite collaboration avec le service communication.

D'autres supports pourraient être proposés, toujours en lien avec le service communication : des **marques-page** de promotion des médiathèques,

distribués à grande échelle dans les écoles, les commerces, les services et les entreprises du territoire.

Afin de toucher de nouveaux publics, arrivés nouvellement sur le territoire, il serait pertinent d'élaborer des **pochettes à l'usage de ces nouveaux arrivants**, distribuées par les communes et qui contiendraient notamment les guides des médiathèques.

En outre, à la faveur de ces déplacements sur le territoire, les médiathèques déploieront un **kakémono** promotionnel, ainsi que des transats logotés.

2.1.3.2 Développer sa présence sur les réseaux sociaux

Autre outil de promotion, les réseaux sociaux viennent en complément de la communication institutionnelle et permettent de toucher un public large et varié et de s'adresser à lui de façon plus conviviale et spontanée, tout en développant une véritable identité.

Contrairement aux idées reçues, ces réseaux ne sont pas utilisés seulement par les plus jeunes, et touchent une partie importante de la population : 59% de la population française sont des utilisateurs réguliers des réseaux sociaux.

L'architecture du lieu, les coulisses du travail des bibliothécaires, les nouveautés acquises, l'actualité du monde littéraire, les coups de cœur, les animations etc., peuvent être mises en avant sur les réseaux sociaux, de quoi donner envie aux visiteurs de venir y flâner. En plus de valoriser la structure, cela accorde une autre image, celle d'un lieu moderne et dynamique et d'une équipe accueillante, loin de l'image désuète dont peut encore souffrir les bibliothèques.

Cela s'inscrit dans une démarche de bibliothèque participative, qui s'ouvre vers l'extérieur et qui favorise l'interactivité. Ainsi, la médiathèque sort virtuellement de ses murs pour aller vers l'utilisateur, qui peut alors la retrouver à tout moment et en tout lieu.

Avec Facebook ou même les **newsletters**, **Instagram** représente par exemple pour les bibliothèques un excellent moyen de promouvoir la sortie d'un livre ou d'annoncer un événement. D'une façon générale, il s'agit d'un véritable outil marketing permettant de faire la publicité de l'établissement.

A l'ère de l'hyperconnectivité, nos médiathèques ne sauraient rester à la marge de telles évolutions, mais doivent au contraire les prendre en considération pour s'y adapter, avec justesse, méthode et sans excès.

Dans cet objectif, une **charte éditoriale** pourra être rédigée afin de réguler leur utilisation. En effet, la publication des contenus doit être pensée et réfléchie, avec une stratégie de communication à la clé. L'outil que constitue le calendrier éditorial peut en outre servir de repère pour structurer ses publications.

En outre, la Médiathèque La Fonderie a lancé sa **chaîne Youtube**, à l'occasion du premier confinement de l'année 2020, lié à la crise sanitaire. L'enjeu était de maintenir le lien avec les usagers sous différentes formes, notamment en proposant des contes filmés, en lieu et place des heures du conte proposées habituellement in situ.

Cette chaîne pourrait constituer un vecteur de communication complémentaire, de façon ponctuelle, car cela requiert un temps de réalisation et de montage non négligeable.

Si toutefois les médiathèques se dotent un jour d'un poste spécialisé notamment en médiation numérique, les réseaux sociaux évoqués pourraient être développés plus aisément.

2.1.4 Les médiathèques "hors-les-murs"

2.1.4.1 Aller au plus près des publics

La présence ponctuelle des médiathèques au sein d'événements du territoire, notamment organisés par la CPHV (forums, comices, fêtes...) serait pertinente. Au moyen de structures légères, les médiathèques peuvent en effet se porter sur les lieux où se trouvent des flux humains conséquents et toucher un public ne fréquentant pas habituellement les équipements culturels. En somme, s'adresser « à la population », et non au « public ».

Cette notion de "**hors les murs**" se décline par une présence accrue des médiathèques hors des sentiers battus et en dehors de ses bâtiments et de son capital symbolique parfois impressionnant pour certains administrés, en proposant des animations au plus près des usagers, dans des lieux historiques, insolites, en lien avec le patrimoine bâti, naturel, culturel, historique, industriel. Proposer une animation en extérieur est également intéressant, dans le contexte de crise sanitaire.

- **Des spectacles itinérants**

Ainsi dans le cadre de la programmation "**Sur les Traces de l'Histoire**" créée conjointement avec l'Office de tourisme, les médiathèques proposent des spectacles en extérieur dans des lieux insolites, amenant l'art du conte vers le public et valorisant ainsi le patrimoine du territoire. Par exemple, un spectacle de lavandières dans le cadre de l'inauguration de la restauration d'un lavoir, un spectacle sur la mythologie le long d'une ancienne voie romaine, des contes médiévaux au pied de l'ancien château féodal, une balade-lecture le long d'un sentier de randonnée nouvellement tracé ou encore un conte au pied d'un arbre "à palabres" quadricentenaire. De nombreuses autres possibilités sont à explorer, d'autant que le public répond présent, et bien souvent un public ne fréquentant pas habituellement les médiathèques.

Cette **transversalité** avec l'office de tourisme est à consolider, d'autant que la culture vise également le secteur du tourisme, la frontière étant parfois difficile à poser. En effet, le déploiement d'animations culturelles sur des ressources patrimoniales et naturelles peut très bien faire l'objet d'actions autonomes ou conjointes entre la médiathèque et l'OTI, notamment à destination des touristes, qu'ils soient locaux ou non.

Il est projeté en effet de pérenniser le concept de "Biblio'plage" (contes et animations) au bord de plans d'eau à Morée et Droué et de proposer une balade contée dans le cadre de la randonnée annuelle organisée par la CPHV. Une bibliothèque de plage pourrait être en outre pensée en collaboration avec la Bibliothèque de Morée.

Le "hors-les murs" peut s'inscrire également dans des événements tel que le Forum des associations organisé par la CPHV, et durant le prochain Comice agricole. Ou bien dans des lieux tels que l'Aire d'accueil des gens du voyage, basée à Fréteval, en lien avec le gestionnaire de la structure. Autant d'occasions pour les médiathèques de rayonner et de se faire connaître.

2.1.4.2 Le déploiement ponctuel d'ideas box

Outil idoine pour se déployer hors-les-murs, les Ideas Box sont nées en 2012 suite à la campagne l'Urgence de Lire lancée par Bibliothèques Sans Frontières, en collaboration avec le créateur Philippe Starck. Elles ont en premier lieu été conçues pour aider les populations touchées par la guerre ou les catastrophes naturelles à affronter les traumatismes et à envisager un avenir. Cependant, les gouvernements et collectivités de nombreux pays ont été rapidement séduits par l'idée, dans le but de toucher des populations éloignées de la culture et de favoriser l'accès à l'éducation.

La DLP en a ainsi acquis et le propose en prêt aux bibliothèques du réseau.

L'ideas box se présente sous formes de modules facilement transportables et se dépliant en extérieur. La DLP propose en prêt un ou plusieurs modules pour des actions tous publics, avec divers supports (ordinateurs, tablettes, livres, jeux...).

Innovantes, souples, et énergétiquement autonomes, ces "médiathèques en kit" peuvent être vu comme une véritable extension de la médiathèque: *"Les équipements culturels n'ont souvent pas les moyens d'intervenir en profondeur sur tout leur territoire et certains quartiers ou zones rurales demeurent éloignés de l'offre culturelle. L'Ideas Box apparaît comme un outil intéressant au service des bibliothèques pour construire leur politique d'action hors les murs. Plus flexible et moins coûteuse qu'un bibliobus, elle se déploie facilement au plus près des publics éloignés. Que ce soit dans les quartiers pauvres dépourvus d'annexes de bibliothèques comme à Calais, ou en zone rurale comme en Ille-et-Vilaine. Elle ne remplace pas la bibliothèque, mais agit comme une passerelle vers celle-ci et vient étendre son rayonnement et son impact".*

2.2 Des médiathèques ouvertes sur le territoire

Nos médiathèques s'inscrivent déjà dans une politique d'ouverture, en tant que service de proximité et dans sa politique partenariale. Cependant, faire évoluer nos structures en désacralisant la culture par des pratiques de médiation et de partenariats institutionnels et associatifs, doit être le creuset de nos actions.

Favoriser le renouvellement des modes d'intervention afin de toucher un public plus large, soutenir les démarches de médiation et d'ouverture culturelle,

notamment envers les publics fragiles, développer des partenariats avec les acteurs culturels du territoire constituent les principaux axes d'orientation.

2.2.1 Adapter les services aux besoins et aux attentes de la population

Afin d'évaluer la portée des services développés, des actions de consultation des usagers pourront être mises en place (questionnaires, études, retours des bibliothécaires...).

Nos médiathèques disposent bien sûr de ses statistiques d'inscrits. Mais outre l'outil statistique, l'on associe fréquemment cette notion de « public-cible » à l'outil d'enquête auprès des publics (et des publics potentiels).

D'autres techniques, moins onéreuses, peuvent être mobilisées qui, si elles ne garantissent pas l'extrapolation à l'échelle de toute la population du territoire, permettent au moins de dresser les pistes de réflexion :

- Les focus groups (ou réunions de groupes) ;
- Les living labs : "environnements dédiés à l'innovation, orientés utilisateurs, dans lesquels les usagers et les producteurs co-participent à la création d'innovations dans un espace bienveillant dont l'écosystème est ouvert et qui rend possible la rencontre entre les aspects économiques et sociétaux des innovations".
- La consignation des faits ou demandes des publics par les agents de la médiathèque ;
- Le carnet de suggestions ;
- Divers outils du Web permettent aussi un lien régulier avec les usagers, laissant néanmoins à l'écart des populations nombreuses.

Les collectivités n'hésitent plus à impliquer les habitants dans leurs projets. Cela répond à une attente des citoyens et leurs regards d'usagers ou de simples citoyens sont généralement très enrichissants. Les projets sont partagés, cela crée une dynamique locale qui favorise le bien-vivre ensemble, encourage l'initiative citoyenne et participe à donner une image positive de la collectivité.

La **co-construction** des services avec les usagers intéresse de nombreuses bibliothèques de lecture publique, d'une part pour augmenter la proximité de l'institution avec les citoyens et d'autre part dans le but de proposer des services mieux adaptés aux besoins des usagers.

Ces démarches innovantes permettent en outre de faire changer l'image traditionnelle de la bibliothèque en lui donnant un axe fort de participation des habitants et en y faisant entrer la technologie en train de s'inventer. De plus, cela permet de développer "l'empowerment", c'est-à-dire faire prendre conscience à chaque personne qu'elle peut changer quelque chose à son environnement et à sa vie, notamment par sa participation aux processus de la recherche.

Il s'agira donc d'intégrer une démarche participative à tout nouveau projet structurant (nouveau service, nouveau bâtiment), afin qu'il fasse sens pour la population.

A moindre échelle, la MTR avait engagé une telle démarche en 2018, en invitant la population à proposer des noms pour la médiathèque. Après un vote

sous le contrôle du Président de la CPHV, le nom de "La Fonderie" est apparu plusieurs fois. Le baptême a fait l'objet d'une cérémonie officielle, avec le lancement conjoint de la première édition du Festival Bol d'R. Ce nom fait écho à la réhabilitation de l'ancienne Fonderie Genevée, dont la médiathèque occupe les anciens bureaux et logements de la direction. Il résonne également dans cette identité de pôle culturel placé au cœur de l'ancienne friche industrielle réhabilitée.

La **médiathèque à Droué** pourrait bénéficier de ce même processus en sondant la population sur le nom qu'elle souhaiterait donner à la structure. Cela permettrait de mettre un coup de projecteur sur la médiathèque et de lui forger à terme une identité visuelle, avec notamment un logo.

2.2.2 Agir à l'échelle intercommunale

La CPHV doit tendre vers une **offre culturelle concertée** entre tous les services dédiés : médiathèques, écoles de musique, service évènementiels, office de tourisme. Elle doit ambitionner de proposer une **programmation d'actions culturelles à la fois coordonnée, équilibrée, accessible, diversifiée, riche et itinérante**, en partenariat avec les communes du territoire. L'action culturelle permet souvent d'amorcer une démarche de coopération intercommunale. Elle confère de surcroît de la visibilité à l'intercommunalité et contribue ainsi à son identité. Cette politique pourrait se formaliser sous la forme d'une **Charte culturelle** et d'une méthodologie de coordination entre les différents acteurs.

De plus, les deux médiathèques desservent également les collectivités qui les entourent : établissements scolaires, centres de loisirs, maisons de retraite, etc. Les politiques publiques s'entre-tissent : la Lecture Publique a naturellement vocation à être reliée au social, à l'éducation, la petite enfance, sans oublier l'économie – comme le montrent les études d'impact des bibliothèques sur leur territoire –, le tourisme et bien sûr les autres champs culturels.

Par ailleurs, l'objectif est de **renforcer les liens avec la vie culturelle locale**, en soutenant la création artistique par la venue d'auteurs et autrices, de musiciens, d'artistes, d'associations et proposer par exemple des "scènes ouvertes".

2.3 Des médiathèques ouvertes sur la société

2.3.1 Contribuer au vivre-ensemble

Historiquement, la bibliothèque a toujours tenu un rôle social majeur et tient aujourd'hui une place d'autant plus importante dans la stratégie gouvernementale d'accès à la culture pour tous.

Le rôle des bibliothèques s'affirme de plus en plus comme un lieu acteur de citoyenneté. D'une part dans l'**accès aux droits** (culturels, à l'information...), mais aussi par nos différentes actions culturelles permettant de croiser les points de vues et les sensibilités, de favoriser la rencontre et de promouvoir le vivre ensemble.

Mais au-delà de l'intégration sociale et culturelle, les médiathèques de demain devront contribuer à la **lutte contre la fracture numérique**. En effet, l'inclusion numérique, développée ci-après, est une gageure.

Le développement de liens et de croisements entre la lecture publique et les autres politiques publiques, au gré de partenariats peut aussi permettre de cibler d'autres publics.

2.3.2 Lutter contre l'isolement et favoriser le lien social

2.3.2.1 Le public sénior

Le nombre de séniors de plus de 75 ans représentent 13% de la population de la CPHV contre 12% pour le département du Loir-et-Cher. Si les tendances démographiques de ces 10 dernières années se poursuivent, le nombre des plus de 75 ans va augmenter sur le territoire.

Ce public est nécessairement ciblé pour des **actions envers les publics dits "fragiles"**. Par exemple, l'acquisition de documents adaptés (publications en gros caractères, livres audio) ou l'acquisition de matériel informatique (liseuses ou lecteurs Daisy) font partie des réponses que peuvent apporter les bibliothécaires. Ces supports, déjà présents à Fréteval et pour certains à Droué font déjà l'objet de médiation renforcée, notamment à l'accueil.

Par ailleurs, les deux **EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes)** présents sur le territoire, à Morée et à Droué, constituent de potentiels terrains d'action. La médiathèque à Droué a longtemps collaboré avec l'établissement situé sur sa commune, par des interventions in situ et des accueils à la médiathèque, et dont les contours étaient définis par une convention spécifique. Cependant, cet engagement a cessé lors du retrait de la bénévoles chargée des animations. Il serait donc intéressant de mener une réflexion sur une poursuite du partenariat, sous de nouvelles conditions.

La MTR a quant à elle, pour ambition de développer un partenariat avec l'établissement de Morée, en lien avec la bibliothèque de la commune. Il s'agirait de coordonner son action avec le référent culturel de l'établissement, en proposant par exemple des lectures à haute voix, des animations de jeux de société, d'ateliers thématiques, autour de la musique, du cinéma, mais aussi des ateliers intergénérationnels avec des groupes d'enfants, des ateliers d'écriture, ou bien, dans la mesure du possible, des activités d'initiation à la lecture numérique avec des tablettes ou liseuses. La DLP propose également des ressources spécifiques pour ce public. Après échange avec l'animateur, un service de prêt sur place ne pourra être envisagé. Le développement du partenariat devait être engagé par la personne venue en mission de service civique en 2020-2021, cependant la situation sanitaire n'a pas permis d'intervenir dans les établissements.

2.3.2.2 Aider la population dans sa vie quotidienne : Inclusion et médiation numérique

On évoque souvent la médiation numérique ou l'inclusion numérique. Ces termes ne sont pas synonymes. La médiation est un moyen de combattre l'exclusion, de favoriser donc "l'inclusion numérique".

Depuis plus de 20 ans, des dispositifs sont déployés pour réduire et combattre la fracture numérique. Lionel Jospin, en 1997, alors Premier Ministre, affirmait sa volonté de vouloir réduire le fossé face à l'accès à Internet. En 2001, la Région Centre-Val de Loire créait le label WebOCentre, visant à soutenir la création des Espace Publics Numérique (EPN). On trouvait alors ce type de service dans des centres sociaux, des médiathèques, etc. Le sujet reste d'actualité. Face à la multiplicité des besoins liés aux outils et à la dématérialisation administrative, l'objectif persiste.

Encore aujourd'hui, près de 20% de la population reste éloignée des pratiques numériques, soit 13 millions de Français. La sémantique, et de fait l'approche, ont aujourd'hui évolué. On aborde le sujet de façon plus positive. L'exclusion a laissé place à l'inclusion numérique. Les animateurs multimédia ont un tout autre rôle, sollicités pour diverses raisons tant le numérique est partout. On les nomme dorénavant des médiateurs numériques. Omniprésent dans notre quotidien, il apparaît que toutes les structures, tout à chacun, sont concernés et peuvent accroître leur culture numérique.

Il est indiqué cependant de sortir des sentiers battus et de ne pas nous cantonner à une formation des seniors à la bureautique, en proposant par exemple des **ateliers créatifs**, des **formations de sensibilisation à la protection des données personnelles** ou encore des **initiations au codage**.

Avec la dématérialisation, de plus en plus d'usagers sont en difficulté. La médiation permet ainsi d'accompagner et d'amener vers plus d'autonomie. Notre rôle en tant que médiateurs est de « faire avec », avec la mise en place, par exemple, d'ateliers de prise en main informatique ouverts à tous.

Par ailleurs, le numérique n'aura jamais été aussi présent, renforcé par la crise sanitaire. Accélérateur de solutions pour la société de demain, il a aussi engendré un fort risque de fracture pour toute une partie de la population.

La place de la médiation numérique, dans une multitude de lieux, de structures, est d'autant plus essentielle qu'elle apporte une réponse de proximité.

- **Le déploiement d'un conseiller numérique**

La crise sanitaire a également mis en lumière l'importance particulière des outils numériques. Elle a ainsi confirmé ce que nous savions déjà : le numérique est amené à prendre une place croissante dans nos vies de citoyens, de consommateurs, de travailleurs, d'apprenants et de parents. L'État a donc, dans le cadre de son plan de relance, lancé le déploiement de 4000 conseillers numériques dans les territoires pour aider les Français à mieux maîtriser les outils numériques.

Une enveloppe de 200 millions d'euros a été mobilisée dès 2021 dans le cadre de France Relance pour financer la formation et l'activité de ces professionnels pendant deux ans, et les bibliothèques sont très clairement identifiées comme prioritaires en ruralité.

La CPHV a postulé auprès de L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires afin de bénéficier d'un **conseiller numérique en itinérance** sur le territoire communautaire, avec un bureau à la Médiathèque La Fonderie, ainsi qu'une salle informatique de 8 postes, pouvant servir à ses fonctions.

Les missions identifiées sont les suivantes :

- **Recenser les besoins** des administrés via les mairies, les médiathèques, bibliothèques, points lecture et les structures partenaires,
- **Organiser des ateliers et des formations sur les usages quotidiens du numérique pour accompagner vers l'autonomie :**
 - Créer son CV,
 - Protéger ses données personnelles,
 - Utiliser les réseaux sociaux,
 - Effectuer ses démarches en ligne,
 - Prendre en main un équipement informatique,
 - Naviguer sur Internet,
 - Gérer ses courriels,
 - Apprendre les bases du traitement de texte,
 - Installer et utiliser des applis utiles sur son smartphone.
- **Organiser des ateliers individuels sur les 3 thématiques ci-dessous :**
 - soutien aux usages quotidiens du numérique (travailler à distance, consulter un médecin, acheter en ligne...),
 - sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser les usages citoyens et critiques (informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux...), en lien avec les nouvelles missions d'éducation aux médias (lutte contre la désinformation etc..) menées par les deux médiathèques intercommunales,
 - rendre autonome pour savoir utiliser seul le numérique pour ses démarches administratives en ligne...
- **Créer des activités d'initiation au numérique dans des lieux de passage** (mairies, marchés France services...) ou **lors d'événements ponctuels organisés par la CPHV et par les mairies,**

- **Mettre en place des partenariats avec des associations et institutions** : Mission locale, maisons de service public, EHPAD, CRIA41, collègue, écoles,

- **Aider à la médiation numérique des bibliothèques du territoire et développer des services et projets autour de l'inclusion numérique et de la lutte contre l'illectronisme**: accompagner la prise en main et la pratique des supports/outils : liseuse, tablette, ressources numériques, aide à l'animation des ateliers numériques de la médiathèque et au sein du réseau.

Le conseiller numérique permettrait donc de **pérenniser les ateliers informatiques** organisés à la médiathèque les mercredis et les vendredis, mais dont l'avenir est très incertain en raison d'une gestion entièrement bénévole. Mais aussi de pérenniser le travail du personnel et de la personne en service civique. Ce service très important pour la population ne peut en effet reposer que sur des bonnes volontés - bien qu'elles soient volontiers reconnues pour leurs valeurs - mais sur un professionnel répondant à des objectifs précis et permettant une évaluation fine du service.

- **L'éducation aux médias et à l'information**

"L'éducation aux médias et à l'information est une combinaison de connaissances, d'attitudes, de compétences et de pratiques nécessaires pour accéder aux informations et aux connaissances, les analyser, les évaluer, les utiliser, les produire et les communiquer de manière créative, légale et éthique respectant les droits humains".

En effet, dans notre contexte d'abondance d'informations, en particulier sur le Web, la capacité à exercer son esprit est devenue en quelques années un véritable enjeu national. Les médiathèques, de par leur mission d'éducation tout au long de la vie, ont un rôle légitime à jouer dans la **fabrique de la citoyenneté**. En effet, en tant que lieu neutre et ouvert à tous et espace d'échanges offrant un accès à un savoir pluraliste par ses collections et son action culturelle, les médiathèques possèdent de sérieux atouts dans l'accompagnement dans le monde de l'information, en prise bien souvent à de multiples "influx", tel qu'on a pu le constater pleinement durant la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19.

L'éducation aux médias (E.M.I) revêt des formes très diverses, de la conférence au débat, en passant par des ateliers ou des accueils de journalistes, permettant d'acquérir des compétences et des connaissances à tout âge, mais aussi de développer des liens avec des acteurs locaux, associatifs et scolaires.

La DLP, sous l'égide de l'association Bibliothèque Sans Frontières, a mobilisé un groupe de travail pour l'élaboration d'un kit EMI à destination des bibliothécaires. Les médiathèques de la CPHV font partie intégrante de la réflexion et bénéficieront de la méthodologie et des outils nécessaires au développement de projets.

Cette nouvelle mission socle pourra être menée de concert avec le conseiller numérique.

2.3.3 Favoriser l'usage des médiathèques

2.3.3.1 Instaurer la gratuité pour tous

La Lecture Publique est une mission de service public. Il est de la compétence du Conseil communautaire de fixer librement les tarifs d'inscription, car aucune directive légale ne régit cet aspect.

L'ambition de la Communauté de communes est de **garantir l'accès de tous à la lecture**, via ses deux médiathèques. La politique tarifaire doit donc être repensée, afin d'être en adéquation avec la politique de lecture publique de la Communauté et son objectif de **démocratisation** et d'**élargissement des publics**.

Les principes de tarification dépendent à la fois d'un **aspect politique, économique et social**, le tout étant étroitement lié. Trois textes font référence en ce domaine :

- 1) **Le Manifeste de l'Unesco sur les bibliothèques publiques** dans lequel il est spécifié que « *En principe, la bibliothèque publique doit être gratuite* ».
- 2) **La « Charte des bibliothèques »** qui précise dans son article 6 : « *La consultation sur place des catalogues et des collections doit être gratuite pour l'usager. [...] Il est souhaitable que le prêt à domicile soit aussi gratuit ou qu'il fasse l'objet des exonérations les plus larges en faveur des enfants et des adolescents, des publics empêchés ou défavorisés.* ».
- 3) **La Constitution de 1946** : « *La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture.* » (Extrait du préambule de la Constitution de 1946)

Rappelons qu'actuellement et ce depuis leur ouverture, les médiathèques pratiquent le tarif de 10 € pour les usagers individuels de plus de 16 ans, pour une année d'adhésion tous supports compris, résidents ou non du territoire communautaire. Les critères sociaux et territoriaux n'ont pas été retenus lors de la fusion communautaire en 2014.

Pour les collectivités et institutions (bibliothèques, écoles, centre de loisirs, IME), le prêt est gratuit, ainsi que pour le personnel communautaire et les bénévoles des médiathèques. La consultation sur place des usagers individuels est également libre et gratuite.

Depuis de nombreuses années, le débat de la gratuité est récurrent dans toutes les réflexions de politiques tarifaires concernant les biens culturels et la gratuité de la bibliothèque demeure un **choix politique**. Actuellement, trois médiathèques têtes de réseau comptant parmi le réseau de la DLP appliquent la gratuité totale, dont la collectivité voisine des Collines du Perche, tout comme les bibliothèques municipales de notre réseau. Le succès des bibliothèques gratuites en France est patent.

La gratuité est bel et bien un **choix d'image, de communication**, et en tout cas un **acte symbolique fort**, une pierre à l'édifice d'une médiathèque moderne, libre, souple, en somme un **enjeu identitaire essentiel** dans l'optique de « cultiver son charme, atténuer ses contraintes ». En effet, les médiathèques souffrent encore actuellement d'un capital symbolique fort, empêchant certains publics d'y entrer et de les fréquenter. La gratuité permettrait une **désacralisation du lieu** et lèverait- en partie du moins- les inégalités sociales en retirant le frein financier. D'autant que les usagers, étant pour la plupart administrés de la communauté de communes, payent des impôts bénéficiant indirectement au bon fonctionnement de nos médiathèques.

En outre, cela pourrait **attirer un public de passage**, des résidents secondaires (ils sont nombreux dans le territoire), mais aussi des touristes revenant chaque année au camping de Morée. De nombreuses études prouvent que le coût de la tarification entraîne une baisse des abonnements, ne favorise pas la fréquentation et dissuade une partie du public, notamment celui pour qui l'usage de la bibliothèque ne s'impose pas de prime abord comme une nécessité culturelle. Elle pénalise de fait le lecteur occasionnel qui hésiterait à prendre une inscription pour un petit emprunt. **La tarification brouille la notion de service culturel** qui devient un service commercial. La logique des bibliothèques est une logique de service public et culturel, et si les bibliothèques faisaient payer la totalité des coûts directement par leurs usagers, elles basculeraient dans une optique commerciale, qui remettrait en cause leur identité et leurs missions.

Par ailleurs, comment expliquer la présence d'une tarification pour l'emprunt de nombreux documents subventionnés, de nombreuses ressources numériques prêtées et mises à disposition gratuitement par le département du Loir-et-Cher ?

S'agissant de nos médiathèques durant l'année 2019, la régie de la MTR a enregistré 1 807,80 € de recettes pour les inscriptions, réinscriptions et les copies. Quant à Droué, 590,00 € de recettes ont été enregistrées. Ces recettes annuelles, loin de représenter une part importante du fonctionnement des structures, ne reviennent pas directement au service, mais sont versées au budget intercommunal. Il reste donc **raisonnable budgétairement parlant** d'offrir la gratuité totale des médiathèques. Quant au coût de fonctionnement par habitant (inscrit ou non), il n'augmente que d'un euro cinquante (de 22 à 23,50 €) dans le cas d'une bibliothèque gratuite, c'est-à-dire un apport négligeable des recettes d'inscription.

De plus, la gratuité permettrait de bannir les autorisations de prêts de certains supports à partir d'un âge donné, visant ainsi à un **fonctionnement plus souple et avec moins de contraintes pour les usagers**, en particulier pour les jeunes souhaitant emprunter un ouvrage du fonds adulte ! Devant cet arsenal de droits et de tarifs différenciés ne clarifiant pas les relations avec la culture, les adultes privilégient parfois l'inscription de leurs enfants au détriment de la leur.

Contrairement à certaines idées reçues, la gratuité totale ne signifie pas pour autant l'ouverture de la boîte de Pandore. Tout d'abord, ne pas faire payer un service ne signifie pas pour autant le dénigrer, ni même déprécier le travail

rendu par les agents. Aucune étude, aucune statistique, aucune observation empirique n'a à ce jour appuyé l'idée que la gratuité déresponsabilise l'utilisateur.

En revanche, plusieurs études démontrent que les conditions d'accueil d'un site à un effet direct sur le comportement du public. Un bibliothécaire désagréable, des fonds obsolètes et des locaux insalubres, augmentent de fait les chances de voir les comportements anti-civiques se multiplier. La bonne tenue des équipements, des collections, des services et la qualité de l'écoute des usagers demeurent la meilleure garantie du respect que nous obtiendrons de la part du public.

Le fait de rendre gratuits l'utilisation d'Internet, l'emprunt d'un livre, d'un CD ou d'un DVD n'entraîne pas pour autant un mauvais traitement des documents de la part des usagers, ni à un plus grand laxisme de l'usage du service. D'autant que nous avons déjà affaire à des retards dans le rendu des emprunts ou à quelques dégradations involontaires, voire à des pertes sur des documents. En entrant ou en s'inscrivant à la médiathèque on se soumet de fait à un **règlement intérieur**. Toute personne refusant de se soumettre au dit règlement ne pourra jouir des services proposés par la médiathèque. Tous les supports dégradés et abîmés sont à la charge de l'utilisateur. Tout usager ne rapportant pas à la médiathèque les ouvrages empruntés, après divers rappels, se verra inviter par le Trésor Public à rembourser les ouvrages en question.

Une fois la gratuité actée pour les deux médiathèques, il faudra bien entendu valoriser cet événement par une **campagne de communication** conséquente. Ensuite, notre rôle sera de **fidéliser ces nouveaux usagers** qui auront eu la curiosité de passer les portes de nos médiathèques.

2.3.3.2 La lutte contre l'illettrisme

On parle d'illettrisme pour des personnes qui, tout en ayant été scolarisées en France pendant au minimum les dix années de formation obligatoire, ne maîtrisent pas suffisamment les compétences de base – la lecture, l'écriture, le calcul – pour être pleinement autonomes dans leur vie quotidienne.

L'illettrisme est à distinguer de deux autres situations, à savoir l'analphabétisme, qui se rapporte aux personnes qui n'ont jamais été scolarisées et qui doivent entrer dans un premier niveau d'apprentissage, et le français langue étrangère (FLE), qui concerne les nouveaux arrivants en France, pays de résidence dont ils doivent apprendre la langue.

Selon l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme, 2,5 millions de personnes sont en situation d'illettrisme, soit 7 % de la population âgée de 18 à 65 ans vivant en France métropolitaine et ayant suivi une scolarité sur le territoire. La moitié des personnes concernées en situation d'illettrisme, vivent dans des zones rurales ou faiblement peuplées.

Selon le conservateur des bibliothèques Philippe Munsch : *"Cela fait près de quarante ans que la notion d'illettrisme a émergé en tant qu'enjeu dans la société française, et pourtant nombre de bibliothèques publiques ont encore du mal à se positionner face à ce phénomène et à s'y confronter. Les raisons sont multiples : obstacles intrinsèques, difficulté à repérer les personnes en situation d'illettrisme, différenciation territoriale, réflexion obligatoire sur les moyens à mettre en œuvre, défaut de formation..."*

Le **CRIA du Loir-et-Cher** est un centre de ressources sur l'illettrisme et l'analphabétisme offrant des services et un soutien de proximité aux acteurs de la lutte contre l'illettrisme (formation, information, appui technique...), et un acteur local avec qui un partenariat est d'ores et déjà engagé, notamment à destination des parents d'élèves (écoles et collège) et des usagers de l'Aire d'accueil des gens du voyage.

2.3.3.3 Une attention particulière pour les publics jeunesse : du nourrisson au collégien

De l'éveil des tout-petits grâce à la sensibilisation à l'objet livre, à la lecture à haute voix, la musique, le cinéma ou en passant par le jeu au développement culturel, il s'agit ici de conforter les actions à destination du jeune public, afin de donner goût à la culture dès le plus jeune âge, prévenir l'illettrisme, favoriser la réussite scolaire et la curiosité intellectuelle, via des expositions, la médiation de la culture scientifique et numérique, l'information documentaire ou la fiction. Les médiathèques ont pour ambition de suivre la constante évolution des pratiques culturelles et offrir des outils pertinents et responsables pour les générations futures.

Il convient également de s'attacher à développer des actions envers le public adolescent, afin d'attirer davantage ces publics, peu présents en médiathèque de manière générale.

- **La petite enfance**

Les "Bébé bouquine" sont des séances d'éveil culturel à travers le livre destinées aux enfants de moins de 3 ans. Elles sensibilisent et familiarisent l'enfant à l'objet-livre, en l'aidant à développer son langage, sa curiosité et son écoute.

Chaque séance est composée de lectures d'albums, de comptines, chansons ou jeux de doigts. Elle peut suivre une thématique (le jardin, Noël, papa et maman, ...) ou bien proposer des livres et histoires que l'enfant n'a pas toujours l'habitude de manipuler ni d'écouter (livres sonores, livres à toucher, kamishibai, tapis de lecture). La séance se termine par un moment de lecture individuelle où chaque enfant peut, s'il en a envie, choisir un livre dans les bacs à albums de la médiathèque ou disposés sur les tapis d'écoute, pour le regarder et le découvrir.

Temps d'éveil pour les tout-petits, ces moments peuvent être également un temps de dialogue pour les parents, grands-parents, assistant/e maternel/le. Ainsi, en complément des séances "Bébé bouquine", des ateliers dédiés à la parentalité et la petite enfance pourront être développés en partenariat avec des associations locales; notamment pour pallier à l'absence de Relais Assistants Maternels (R.A.M.) sur le territoire communautaire, et pour compléter l'action du Rendez-vous des Doudous, association d'assistant/e maternel/le basée à Pezou, avec qui nous avons déjà collaboré.

- **Une politique forte envers le public adolescent**

La place des adolescents constitue une question récurrente depuis plusieurs décennies dans l'univers des bibliothèques.

- **Des collections dédiées**

Comme le soulignait déjà la Charte du lecteur, lors du Comité International du livre et Association Internationale des Éditeurs en 1992 : « *Les adolescents réclament une attention spéciale, puisqu' ils sont nombreux à abandonner volontairement la lecture à cette étape de leur vie. Les confronter à un vaste choix de livres, compatible avec leurs intérêts changeants, devrait être encouragé par les bibliothécaires et ceux qui connaissent leur évolution psychique et émotionnelle.* ».

Dès lors, la mission des médiathèques est d'aider chacun à réussir la transition entre enfance et âge adulte en fournissant à la fois des ressources et un environnement qui favorisent leur développement intellectuel, affectif et social.

Les adolescents sont un groupe d'âge ayant des centres d'intérêt, des niveaux de maturité, des besoins et des capacités très diverses. Pour répondre à ces besoins, les médiathèques doivent donc proposer une grande variété de ressources. L'offre des médiathèques est ainsi large et inclut, pour n'en citer que quelques-uns, les bandes dessinées, des genres très populaires comme la science-fiction, la "fantasy", les romans d'amour, les romans policiers et la musique populaire actuelle.

Par ailleurs, La Médiathèque La Fonderie a développé un fonds de documentaires jeunesse dédié à un public adolescent, en lui consacrant un rayonnage identifié, au sein d'un espace attractif à faire évoluer au fur et à mesure. Elle a fait le choix depuis son ouverture, de mêler les romans adultes et adolescents -qui disposent cependant d'une cotation différenciée- afin de décloisonner les collections. En particulier, sont proposés des ouvrages catégorisés "Young adult" par les éditeurs, destinés aux plus de seize ans, voire aux jeunes actifs.

- **Un partenariat à structurer avec le Collège de Morée**

Le milieu scolaire est un des lieux de coopération les plus importants pour les bibliothèques publiques qui reçoivent les adolescents. Le territoire ne disposant pas de lycée, le **Collège de Morée** constitue la structure phare en matière de coopération. Des partenariats ponctuels ont ainsi été engagés : accueil de la classe théâtre, visite et participation à des expositions (exposition sur l'éco-citoyenneté), accueil de classe ULIS. Mais un partenariat plus fort est souhaité par l'équipe. Une **convention** formelle serait donc souhaitable entre les établissements pour assurer la mise en œuvre du plan de coopération.

Dans une autre mesure, les adolescents accueillis par le Centre de loisirs en été sont également un public cible.

- **Des animations en mode participatif**

Les adolescents devraient être reconnus comme des experts dans les domaines qui les intéressent et leur sont familiers. Il est recommandé en effet de donner aux jeunes la possibilité d'apporter leur contribution pour tout ce qui concerne les équipements, les programmes, les animations et les services, au gré par exemple d'un **Comité consultatif**. « *Les bibliothèques qui souhaitent*

offrir des programmes pour adolescents significatifs et efficaces doivent rechercher leur participation à toutes les étapes de développement des projets. Impliquer les adolescents dans les prises de décision, la planification et la mise en place des programmes les concernant est vivement recommandé car cela peut les aider à se développer harmonieusement », recommande ainsi l'IFLA.

Permettre ainsi aux adolescents de s'investir dans la sélection et la mise en valeur des documents qui leur sont destinés peut être très bénéfique pour la promotion des services et des ressources et pour la fréquentation des médiathèques.

Très investie par les médiathèques, la culture numérique fonctionne à cet égard comme un symbole puissant de cette culture juvénile. Si les supports numériques proposés, notamment liseuses et tablettes, attirent parfois d'autres publics au moins autant que les jeunes, ils répondent à un enjeu d'image important. La pratique numérique via des ateliers de création numérique attirent beaucoup ce public, de la part l'interactivité qu'elle implique.

Les médiathèques ont ainsi proposé des **soirées jeux vidéo**, attirant ainsi un public nouveau et projettent de recevoir les classes théâtre pour des représentations, durant le Festival Bol d'R ou d'autres temps d'animation.

2.3.4 Des collections actualisées, diversifiées et adaptées

Tel que le requiert la Charte des collections, les médiathèques doivent veiller à adapter sans cesse les collections.

2.3.4.1 Rendre les collections plus accessibles

- **Un fonds dédié aux personnes dyslexiques**

A la demande d'usagers concernés, la MTR a commencé à constituer un fonds spécifique adapté aux personnes dyslexiques. Ce fonds est pour l'instant consacré au public jeunesse mais pourra être développé en secteur adulte. Un fonds sera également constitué à la Médiathèque de Droué. Ces fonds seront bien sûr enrichis au fur et à mesure par les prêts à la DLP, qui met également à disposition des ressources numériques dédiées.

La dyslexie est un trouble de l'apprentissage. Les personnes qui en sont atteintes rencontrent des difficultés pour apprendre à lire. Plus précisément, un dyslexique éprouve des difficultés à identifier un mot écrit. Il n'associe pas correctement ce qui est écrit (graphème) et le son associé (phonème).

Les personnes souffrant de dyslexie n'ont aucune déficience mentale ni déficit d'intelligence. Leurs difficultés ne s'expriment qu'au niveau de la lecture et non de leur compréhension. La manière dont s'exprime la dyslexie peut être très variable d'une personne à une autre.

Longtemps invisibilisées, les personnes dyslexiques, qui représentent entre 7 à 8 % de la population, sont de mieux en mieux identifiées et les bibliothèques prennent de plus en plus en compte leurs besoins spécifiques. Elles ont un rôle fort à jouer dans l'offre de lecture et de services accessibles sur l'ensemble du territoire, au plus près des personnes en situation de handicap.

On estime actuellement que 25 000 personnes seulement ont accès à une offre de lecture adaptée. Dans un contexte de pénurie de l'offre de documents

accessibles, et où le numérique (texte ou audio) représente la modalité la plus prometteuse d'accès au livre et à la lecture, l'enjeu principal est d'améliorer la diffusion des œuvres accessibles ou adaptées dans le cadre de l'Exception handicap au droit d'auteur, au bénéfice des personnes empêchées de lire du fait d'un handicap ou d'un trouble (dyslexie, dysphasie, dyspraxie...).

Également, nos médiathèques devront se doter parallèlement d'une sélection d'ouvrages sur les multidys et les troubles TDAH. Ces ouvrages constitueront un fonds de référence à destination des parents et accompagnants ou proches d'enfants DYS.

Le personnel des médiathèques est sensibilisé à ce public et continuera à se former sur ces problématiques.

- **Le déploiement d'un fonds « Facile à lire » à Droué**

Le Ministère de la Culture, l'Association des bibliothécaires de France (ABF), l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (Anlci) et la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (FILL) s'associent pour déployer sur le territoire français l'offre de lecture « Facile à lire », initiée dès 2013 par Livre et lecture en Bretagne.

Le « Facile à lire » est une démarche qui vise à promouvoir un ensemble de règles permettant de faciliter la compréhension de la communication écrite et audiovisuelle auprès de personnes qui n'ont jamais vraiment maîtrisé l'apprentissage de la lecture ou qui ont désappris à lire. Un fonds facile à lire propose en effet des livres spécialement choisis pour des personnes qui ont des difficultés de lecture. Sur des sujets variés et populaires, non simplistes, il peut être lu par des personnes apprenant le français, ayant des difficultés de lecture ou qui n'ont pas lu depuis longtemps, fatiguées suite à une hospitalisation ou une maladie, ou plus simplement qui ont un quotidien prenant.

De plus en plus d'utilisateurs sont à la recherche de titres courts et accessibles. Les médiathèques acquièrent déjà des ouvrages de ce type, sans avoir un espace identifié ou une signalétique dédiée. La Médiathèque de Droué présente plus de possibilités en termes d'aménagement pour accueillir un espace "Facile à lire".

Il s'agirait d'installer un **espace clairement identifié avec un meuble dédié**, séparé des autres collections et sur un mobilier repérable; dans un emplacement spécifique pour une visibilité maximale.

Destiné à tous les publics, en particulier les personnes en difficulté avec la lecture, cet espace requiert des ouvrages présentés de face ; de la médiation et un accompagnement partenarial, afin de faire venir des personnes qui ne viennent pas a priori à la médiathèque.

- **Une valorisation plus soutenue des collections**

Optimiser la valorisation des espaces et des collections, c'est favoriser la rencontre entre l'utilisateur et l'offre de documents proposés. La mise en scène des collections constitue un véritable levier d'attractivité, en reflétant le projet culturel et en traduisant l'importance donnée à l'accueil des publics. Une étude menée dans les bibliothèques de Paris a en effet démontré qu'un livre mis en avant a dix fois plus de chance d'être emprunté.

La formation suivie par le personnel sur l'aménagement et la valorisation des collections a permis de définir des pistes d'amélioration, souvent non suivies au préalable par manque de temps. Ainsi des **coups de cœur** pourront être mis en avant sous diverses formes ludiques, au sein de la médiathèque et via les réseaux sociaux ou des mailings aux adhérents. Un **palmarès des documents les plus empruntés** sera également communiqué chaque année. Par ailleurs, des actions décalées de valorisation des fonds moins fréquentés sont envisagées, comme par exemple des **défis lecture**. Par exemple, en 2017, à l'occasion du Printemps des poètes, l'équipe professionnelle et bénévole, nommée alors "La Brigade poétique" avait choisi des poèmes parmi les fonds jeunesse et adulte et les avait envoyés à des usagers ainsi qu'aux écoles, assorti d'un flyer expliquant l'action menée.

Par ailleurs, la mise en place d'un **Comité de lecture jeunesse** est envisagée à court terme, favorisant ainsi la connaissance, les échanges et la valorisation des collections jeunesse.

2.3.4.2 Diversifier les collections

- **Semons la Culture avec des grainothèques !**

Une grainothèque est un outil qui permet l'échange continu de graines de fleurs, de fruits et de légumes hors du système marchand. Basée sur le mode du troc, une grainothèque en bibliothèque invite les visiteurs à déposer des graines (non issues du commerce) et à prendre, en échange, un sachet de semences proposé par un autre jardinier amateur.

Les grainothèques s'inscrivent en effet dans les nouveaux objectifs des médiathèques. Celle d'un "troisième lieu", moderne, convivial, collaborative, avec des services atypiques permettant d'attirer de nouveaux publics.

En outre, dans ce principe de "fabrique de citoyenneté" cela permet de développer une économie alternative, solidaire, basée sur la gratuité et le troc; de créer un espace de liberté d'échanges et enfin de sensibiliser les citoyens au développement durable à la biodiversité et d'ouvrir le jardinage à tous.

La nécessité d'une action globale pour un développement durable, respectueux de la planète et des êtres vivants, devient chaque jour plus évidente. Les bibliothèques ont un rôle à jouer dans ce domaine et elles peuvent apporter des réponses originales. Lieu de savoir partagé, elles sont de plus en plus souvent un espace d'expérimentations citoyennes. Pour valoriser les actions des bibliothèques, l'IFLA (International Federation of Library Associations and institutions), représentée à l'ONU, a fait insérer dans l'article 16 de l'Agenda 2030 un alinéa qui affirme le rôle et la place des bibliothèques dans l'accès à l'information et la capacité à l'utiliser.

Concrètement, la grainothèque se présentera à **Fréteval** sous la forme de boîtes en matières récupérées, fabriquées par une adhérente, remplie de sachets de graines mis à disposition des visiteurs, qu'ils soient adhérents ou non de l'établissement pour qu'ils puissent les cultiver et ensuite alimenter la grainothèque à leur tour, après leurs récoltes. Pour assurer la pérennité du système, le principe d'échange ne doit jamais être perdu de vue, le système repose donc sur la confiance et la bonne volonté des utilisateurs.

En effet, n'étant pas de simples "gadgets" ces grainothèques pourront être mises en valeur par des animations sous forme d'**ateliers intergénérationnels**, à la médiathèque ou hors-les-murs, dans des jardins de particuliers, et des partenariats pourront être engagés avec les écoles. En parallèle, une sélection de livres et de documents vidéo adaptés sont présentés autour, afin de ne pas perdre la dimension documentaire des médiathèques.

Il faudra également un suivi régulier, une médiation au sein des médiathèques et une communication régulière auprès des publics.

- **Des espaces "Ludothèque" dans les deux structures**

Les médiathèques voient leurs fonctions évoluer, elles se cherchent depuis quelques années dans les mutations sociales et culturelles. Les ludothèques apparaissent aujourd'hui comme une réponse presque logique à l'existence d'une cohabitation et d'une interaction avec les autres collections, comme outil de médiation, vecteur d'échanges et de lien social.

Selon Patricia Oger, consultante en ludothèques : *"S'intéresser aux politiques du livre est une excellente chose pour l'éducation et l'enrichissement des individus, mais il conviendrait de s'intéresser dans les mêmes proportions aux politiques du jeu complémentaires à celle du livre et qui sont toutes aussi efficaces à « Élever » l'individu et à le structurer d'un point de vue social, culturel, éducatif et psychologique"*.

Plusieurs après-midi et soirées autour du jeu de société et du jeu vidéo ont été organisés ces dernières années dans les deux médiathèques et durant le Festival Bol d'R, en partenariat avec l'entreprise Oika Oika, la DLP et la média-ludothèque de Savigny. Ces temps d'animation ont rencontré beaucoup de succès et ont attiré un public ne fréquentant pas habituellement les médiathèques, notamment des adolescents. Mais également un public intergénérationnel, friand de moments de rencontres et de convivialité. La composante ludique et interactive permet en effet de capter un public nouveau et diversifié et de renforcer la cohésion sociale par les liens intergénérationnels et interculturels.

Cette belle audience prouve un réel besoin de la population. Aussi, il serait souhaitable de créer un espace ludothèque dans les deux médiathèques, et de réfléchir, si ceux-ci rencontrent le succès escompté, à un espace véritablement dédié à Fréteval, jouxtant et associé étroitement à la Médiathèque la Fonderie.

Dans un premier temps, un petit espace de présentation des jeux peut être aménagé à la médiathèque, sous réserve d'un budget dédié pour leur acquisition. Cependant il ne pourra pas être en lui-même un lieu de découverte car trop étroit. Il s'agirait donc simplement d'entreposer les jeux pour le choix des usagers. Par ailleurs, des valises de jeux de société et de jeux vidéo pourront être empruntées, en complément, à la DLP.

Si toutefois un local peut être à terme dédié à une ludothèque, outre les prêts classiques de jeux de société et vidéos-ludiques, des prêts d'instruments de musique et/ou de partitions pourraient être pertinents, en lien avec l'école de musique.

Une **réflexion plus globale** pourra donc être menée pour offrir un véritable espace ludothèque et un auditorium à la population.

2.4 Des médiathèques évolutives et innovantes

Une médiathèque n'est plus définie uniquement comme un lieu d'offre documentaire. Il s'agit de replacer l'utilisateur au cœur des services proposés, de penser le lieu comme un espace de services, d'échanges et de rencontres, adapté aux bâtiments et au profil sociologique des administrés. C'est aussi un lieu porteur d'innovation numérique, un défi que doivent mener de front les médiathèques, pour s'adapter aux nouvelles pratiques, se renouveler, se réinventer.

2.4.1 L'innovation autour du numérique

En 2017, seuls 39 % des usagers des bibliothèques publiques françaises y étaient inscrits pour effectuer des emprunts. Mais, en parallèle, la fréquentation augmente et les publics ont des besoins plus variés. Pour y répondre, les établissements créent des espaces modulables pouvant accueillir tous types d'activités, au-delà des animations classiques telles que les lectures ou rencontres d'auteurs.

Aujourd'hui, nos médiathèques sont une porte d'entrée vers la culture numérique indispensable à tout citoyen, un point d'accès à Internet, d'éducation aux médias, et se doivent d'innover afin d'ouvrir les ressources numériques au plus grand nombre : prêt d'e-books, de liseuses et de tablettes, ateliers de création numérique, etc. et ambitionner d'être des **espaces de création, d'innovation, de partages et de découvertes**.

Outre ces outils et ressources numériques, les médiathèques font partie intégrante de la programmation du **Festival de création numérique**, organisé à l'échelle départementale par la DLP. Ce festival nous permet de recevoir chaque année des intervenants de tous horizons pour des ateliers participatifs autour de l'innovation numérique. Les médiathèques initient également de leurs côtés, des animations (photos en 3D, découverte de la réalité virtuelle, partenariat avec des Fablab locaux...).

En s'inspirant du monde des fablabs, la DLP a mis au point le **BibLab**, un fablab mobile pour faire découvrir cet univers au plus grand nombre. Circulant de bibliothèque en bibliothèque, ce module comprend un ordinateur, une imprimante 3D, un outil de découpe, des robots etc. Contrairement aux idées reçues, ce BibLab intéresse tous types de publics, toutes générations confondues. Les ateliers d'initiation leur permettent d'aborder des notions informatiques, d'apprendre à utiliser un logiciel et de repartir avec un petit objet qu'ils ont fabriqué eux-mêmes.

Cette **dimension participative et ludique** étant très appréciée de nos publics, il s'agira donc de poursuivre le développement de ce type d'animation, notamment en lien avec les riches ressources et événements de la DLP.

- **L'accueil de « Micro folie »**

Proposé en prêt par la DLP, la MTR, disposant d'une salle idoine, projetée d'accueillir un dispositif ponctuel de musée numérique et de développer des partenariats, avec par exemple le Collège de Morée.

« Une Micro Folie est un dispositif de Musée Numérique. Concrètement, ce sont les chefs d'œuvres des collections des grands musées nationaux tels que le Louvre, le Musée d'Orsay, ou le Château de Versailles pour ne citer qu'eux, qui ont été numérisés en Très Haute Définition. Avec les technologies 3D et certains dispositifs de réalité virtuelle, cela peut permettre de plonger complètement le visiteur dans des promenades immersives dans des lieux tels que le Château de Versailles. Une micro Folie permet donc d'apporter au plus près des citoyens ces chefs d'œuvres nationaux et même locaux. Les Micro - Folies sont donc des portes d'entrée vers le développement de nouveaux lieux culturels comme les lieux intermédiaires. Les structures et collectivités porteuses de Micro - Folies sont donc véritablement actrices de la transformation et de la naissance de nouvelles pratiques culturelles et de modèles de lieux culturels différents. De plus, les interactions et connexions entre les dispositifs sont nombreuses et permettent aux usagers d'échanger également entre eux, ce qui favorise un véritable lien social ».

Point de vigilance : Au regard de cette ambition d'innovation et de remise en question régulière au gré des attentes manifestées par les publics, il est nécessaire de souligner ici l'importance d'un personnel formé visant tout d'abord à faire évoluer les pratiques métiers au regard des nouvelles activités qui émergeront; puis visant à intégrer la participation citoyenne au cœur de la dynamique etc.

2.4.2 L'innovation autour des services

- **Un service alternatif d'emprunts des collections : «Culture à emporter»**

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a occasionné la mise en place de services alternatifs de prêt de documents. Ainsi les médiathèques ont pu tester le service «culture à emporter» consistant à préparer des commandes, suite à une sélection par les usagers via la catalogue en ligne, ou en proposant une sélection «découverte». Le service a conquis les usagers et certains continuent à le demander, en dépit du possible accès aux collections. Cela permet en outre aux usagers de se familiariser au catalogue en ligne et d'aller plus facilement vers les ressources numériques. Ainsi, ce service alternatif de prêts de document sera conservé dans les deux structures.

- **Un système RFID Ultra Haute Fréquence à envisager pour les prêts-retours**

La technologie RFID (de l'anglais radio frequency identification) a investi les bibliothèques depuis plusieurs années déjà. Elle présente en effet de nombreux avantages aussi bien au niveau du suivi et de la protection des documents et de la gestion des transactions qu'à celui de la relation avec le public. La technologie UHF, choisie par la DLP, présente de nombreux avantages

pour la MTR, qui effectue de nombreux prêts et échanges avec les bibliothèques de son réseau.

Pour mettre en place un système RFID dans une bibliothèque, il est nécessaire de réunir trois éléments :

- Des marqueurs, tags ou étiquettes RFID qui sont composées d'une antenne et d'une puce RFID qui contient des données d'identification (informations bibliographiques), le statut du document (empruntable ou non), la localisation et la sécurité antivol. Le tag peut être de taille et format variables,
- Un petit boîtier plafonnier disposé à la sortie et se déclenchant au passage du tag RFID qui n'a pas été enregistré,
- Une platine permettant de lire/modifier les données du tag RFID, reliée aux postes informatiques intégrant le système de gestion de la bibliothèque.

La RFID en bibliothèque a comme principal avantage de **rendre la circulation du public et des documents plus rapide et plus fluide**. En permettant la lecture sans contact des données RFID et associées aux documents et en autorisant la lecture simultanée de plusieurs documents, elle fluidifie les procédures de prêt et de retour, notamment lors des échanges entre bibliothèques drainant plusieurs centaines de documents et, surtout, elle facilite énormément les inventaires.

La Direction de la Lecture Publique de Loir-et-Cher projetant de déployer en 2021, la RFID en son sein, prévoit des subventions incitatives auprès des MTR, en sus de celles de la DRAC et de la dotation générale de décentralisation. Il faudra sans doute se donner quelques temps de réflexion et de recul pour décider d'intégrer ou non cette technologie.



Les grandes lignes directrices du projet

- ➔ Continuer à diversifier les publics et les partenariats
- ➔ Affirmer nos médiathèques comme des lieux de cohésion sociale
- ➔ Accompagner la construction de l'individu et du citoyen
- ➔ Aller à la rencontre des personnes ne fréquentant pas les médiathèques



Conclusion

Le Projet culturel, scientifique, éducatif et social des médiathèques s'inscrit parfaitement dans la dynamique culturelle souhaitée par la communauté de communes.

Véritables "troisième lieu", nos médiathèques se veulent des espaces de liberté individuelle et de cohésion sociale. Notre ambition est de rendre nos médiathèques accessibles à tous et à toutes, et que chaque administré y trouve sa place quels que soient ses envies, besoins, difficultés et parcours de vie.

La mise en œuvre de projets innovants et de partenariats structurants permettront de renforcer l'ancrage dans la vie locale, notre rayonnement au sein du territoire et de porter un projet de société, forte du lien social et du vivre-ensemble.

Les mutations des médiathèques dans le monde, qui rappelons-le constitue le premier réseau culturel de proximité en France, témoignent de leur vitalité, de leur créativité et de leur rôle intégrateur et citoyen. À l'heure où expliquer et asseoir la prééminence des valeurs républicaines s'avère nécessaire, les bibliothèques favorisent l'exercice de la liberté, de l'ouverture culturelle et de l'esprit critique.

En outre, notre capacité à nous réinventer est déterminante. Et ce au gré des évolutions sociétales, culturelles, technologiques mais aussi sanitaires, comme nous avons pu le constater durant la pandémie de Covid-19, nous obligeant à adapter nos services, à créer de nouvelles offres, à communiquer autrement et à se rapprocher d'autant plus des publics fragiles. Notre ambition est de positionner nos médiathèques comme le symbole fort d'une collectivité et d'une politique, comme un outil de la lutte contre la fracture territoriale.

De nombreux défis attendent nos médiathèques et leur évolution exigera du temps de travail, supposant par là même une équipe renforcée. L'importance du réseau d'élus et de techniciens demeure par ailleurs un outil précieux pour avancer vers des politiques culturelles plus intégrées, au service d'un meilleur accès des habitants du territoire à la culture.

Glossaire

CPHV : Communauté du Perche & Haut Vendômois

DLP : Direction de la Lecture Publique de Loir-et-Cher

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

MTR : Médiathèque tête de réseau (Médiathèque La Fonderie à Fréteval)

BS : Bibliothèque structurante (Médiathèque à Droué)

RFID : Radio frequency identification

UFH : Ultra Haute Fréquence

FLE : Français Langue Etrangère

CRIA : Centre de Ressources Illettrisme Analphabétisme



Coordonnées des médiathèques :

Médiathèque La Fonderie

Place Pierre Genevée

41160 FRETEVAL

02.54.82.67.29/mediatheque@cchv41.fr

Médiathèque du Perche & Haut Vendômois

Espace Socio-culturel

Route de Vendôme

41270 DROUE

02.54.80.59.16/mediathequedroue@orange.fr